Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1988)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Ethiopie/Somalie: rapatriement de prisonniers de guerre somaliens.



Vaccination de bétail au Sud-Soudan.

AFRIQUE

Le continent africain est resté, en 1988, celui où le CICR a été le plus fortement engagé avec onze délégations (Addis-Abeba, Bujumbura, Kampala, Khartoum, Kigali, Luanda, Maputo, Mogadishu, N'Djamena, Pretoria et Windhoek) et cinq délégations régionales (Harare, Kinshasa, Lagos, Lomé et Nairobi). Plus de la moitié des effectifs de l'institution ont continué de travailler sur ce continent, soit près de 230 délégués (dont une cinquantaine de collaborateurs de Sociétés nationales) et plus d'un millier d'employés recrutés localement.

Grâce à ses 16 délégations, le CICR a pu exercer des activités en faveur de centaines de milliers de victimes de conflits armés, troubles intérieurs et tensions internes, malgré les nombreuses difficultés et blocages dus à des problèmes de sécurité ou faute d'autorisation d'agir. Les dépenses engagées pour mener à bien ces activités pour l'année 1988 ont été évaluées à 145 098 000 francs suisses, dont 102 763 900 francs suisses en espèces et 42 334 100 francs suisses en nature ou services. Tenant compte d'un solde disponible à la fin de la période précédente de 6 970 800 francs suisses et de la valeur des dons requis en nature et en services, le CICR a lancé un appel de fonds pour un montant de 158 698 400 francs suisses. En réponse à cet appel, au 31 décembre 1988, il avait reçu 103 587 200 francs suisses en espèces et 42 334 100 francs suisses en nature et services, en provenance de gouvernements, de la CEE (Communauté économique européenne), du PAM (Programme alimentaire mondial), de divers autres organismes ainsi que des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En outre, trois des cinq délégations régionales du CICR en Afrique (Lomé, Lagos et Kinshasa) ont été financées par le budget ordinaire du CICR.

Comme en 1986 et 1987, le CICR a été invité à assister en mai à la 48° session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) et à la 24° Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, où il était représenté par une délégation conduite par son président, M. Sommaruga. En novembre, le président du CICR a aussi participé à deux réunions importantes pour le Mouvement en Afrique, la 4° Assemblée générale de l'ACROFA (Association des Croix-Rouges et Croissants-Rouges francophones d'Afrique) et à la 2° Conférence panafricaine des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à Dakar.

Afrique australe

AFRIQUE DU SUD

En 1988, le CICR est resté préoccupé par la situation de troubles intérieurs prévalant en Afrique du Sud et notam-

ment par les arrestations effectuées en raison de l'état d'urgence, reconduit une nouvelle fois en juin. Usant de son droit d'initiative statutaire, le CICR a donc poursuivi ses démarches pour tenter d'avoir accès à toutes les catégories de personnes arrêtées en raison de la situation interne. Les affrontements qui ont opposé divers mouvements politiques de l'ethnie zouloue dans la province du Natal ont aussi vivement préoccupé le CICR qui s'est attaché, avec la collaboration de la Société nationale, à prêter assistance aux personnes affectées ou sans abri, ainsi qu'aux familles dont le principal soutien avait été tué ou blessé.

Démarches et activités

En faveur des prisonniers et détenus

☐ Un pilote de l'armée angolaise, qui avait dû atterrir d'urgence en Namibie/Sud-Ouest africain le 13 décembre, a été capturé et interné par les autorités sudafricaines. Les délégués du CICR à Pretoria l'ont visité le 20 décembre, selon les modalités de la IIIe Convention de Genève.

Un soldat sud-africain, capturé en Angola et transféré à Cuba pour des soins médicaux a été visité par le CICR à La Havane en juin, août et novembre.

□ Chaque année de 1969 à 1986, le CICR effectuait une série annuelle de visites aux prisonniers de sécurité condamnés ainsi qu'aux personnes détenues à titre préventif, en vertu de la Section 28 de l'Internal Security Act de 1982, ces deux catégories étant les seules auxquelles les autorités de la République sud-africaine ont, jusqu'à présent, accordé l'accès au CICR. Préoccupé par le sort des nombreuses personnes détenues de sécurité auxquelles il n'avait pas accès, le CICR est entré en négociation avec le gouvernement sud-africain en 1986, et a intensifié ses démarches, en particulier auprès du ministre de la Justice, en 1987, afin d'obtenir l'autorisation de visiter non pas les seuls prisonniers de sécurité condamnés, mais aussi les prisonniers condamnés pour des violations de l'ordre public (unrest related offences). Le CICR a également approché le ministre de la Loi et de l'Ordre pour avoir accès aux détenus de sécurité non condamnés. Les discussions se sont poursuivies pendant toute l'année 1988 — les délégués du CICR à Pretoria rencontrant le ministre de la Justice en mars, le directeur général de ce ministère et le directeur du service des prisons en mai — sans aboutir. Comme en 1987, le CICR a décidé de ne pas réaliser sa série de visites aux seuls condamnés de sécurité auxquels il pouvait avoir accès, considérant que de nouvelles garanties, permettant tout à la fois de clarifier et d'élargir les activités de ses délégués dans le domaine de la détention en République sudafricaine, étaient indispensables au vu de l'évolution de la situation.

- □ Dans le contexte des affrontements armés qui ont continué d'opposer, au nord du territoire namibien, les forces sud-africaines aux combattants de la SWAPO («South West Africa People's Organization»), le CICR a poursuivi ses interventions auprès du gouvernement sud-africain en vue de parvenir à un accord lui permettant de remplir son mandat de protection (visite à l'ensemble des prisonniers et internés pour des raisons liées au conflit, recherche de disparus, échanges de messages familiaux) et d'assistance en faveur des victimes de ce conflit.
- □ Comme les années précédentes, la délégation de Pretoria s'est également préoccupée du sort des détenus de sécurité au Venda, au Ciskei, au Bophuthatswana et au Transkei. En 1988, les délégués du CICR se sont rendus trois fois au Transkei afin de s'entretenir avec les autorités et leur rappeler l'offre de services, soumise par le CICR en 1982 déjà, pour obtenir l'autorisation de visiter les personnes incarcérées pour motif de sécurité. En mars, ils ont été reçus par le général Holomisa, chef du gouvernement transitoire, puis en juin par les ministres de la Police et de la Justice, mais à la fin de l'année les démarches du CICR n'avaient pas encore abouti.
- ☐ Le CICR a continué son programme d'assistance en faveur, soit d'ex-prisonniers de sécurité, soit de familles de prisonniers de sécurité dans le besoin. Des secours fournis sous forme de bons à échanger contre des vivres et des objets de première nécessité ont été remis à une moyenne mensuelle de 260 familles. Comme par le passé, le CICR a aussi pris en charge les frais de transport de personnes voulant rendre visite à leur proches maintenus en détention et il a financé certains soins médicaux.

En faveur des communautés noires des «townships» et des zones rurales

La délégation du CICR à Pretoria s'est efforcée de suivre l'évolution de la situation dans les «townships», les «homelands» et les autres régions touchés par les troubles. Lors de leurs visites, les délégués ont cherché à développer les contacts, tant avec les autorités régionales et la police qu'avec les communautés noires, afin de mieux faire comprendre le rôle et les activités du CICR.

En 1988, les délégués ont surtout visité les «townships» de l'ouest et de l'est de la province du Cap et plus particulièrement de l'est du Natal. Des flambées de violence ont secoué les «townships» de la région de Pietermaritzburg et de Durban, dans le Natal, dès le début de l'année, et les délégués s'y sont rendus très régulièrement. Dès le mois de mai, le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge sud-africaine, notamment avec les «animateurs communautaires» de celle-ci, a mis sur pied dans la région de Pietermaritzburg un programme de distribution de secours en faveur des familles dont le principal soutien avait été tué ou grièvement blessé au cours des affrontements et de celles dont le logement ou les biens avaient été sérieusement endommagés. Des colis de vivres, des tentes, du savon, des couvertures ou des ustensiles de cuisine ont été distribués par des collaborateurs de la Croix-Rouge sud-africaine, en présence des délégués du CICR, selon les besoins constatés. La situation dans les «townships» de la périphérie de Durban s'est aussi détériorée à fin 1988, au point qu'une action similaire a été entreprise à Mpumalanga (région de Hammarsdale), en novembre. Au total, 2 558 personnes ont reçu 25 tonnes de secours, bénéficiant de cette opération conjointe du CICR et de la Croix-Rouge sud-africaine dans le Natal en 1988.

En faveur des réfugiés en provenance du Mozambique

Comme en 1987, le CICR est resté le coordonnateur des divers programmes d'assistance en faveur des réfugiés mozambicains, au nombre de 39 000 à la fin de l'année, regroupés dans le Kangwane et le Gazankulu, mais il n'a pas participé directement aux distributions de ses secours. Les délégués ont donc régulièrement pris part aux réunions des comités de secours locaux en vue de suivre l'évolution générale de la situation. En 1988, ce sont ainsi plus de trente tonnes de secours matériels (couvertures, ustensiles de cuisine, tentes, savon) qui ont été distribuées aux réfugiés dans les divers centres de transit. Le CICR a aussi soutenu les organismes locaux qui se chargeaient de l'assistance alimentaire et médicale à ces réfugiés.

Mais ces Mozambicains, ne bénéficiant pas du statut de réfugié en Afrique du Sud, sont souvent refoulés vers leur pays d'origine dans des conditions précaires. Le CICR s'est donc beaucoup préoccupé de ce problème délicat en maintenant des contacts, tant avec les autorités locales qu'avec des représentants d'organismes bénévoles. Les cas de Mozambicains arrêtés en Afrique du Sud ont été soumis aux autorités de l'est du Transvaal. En outre, le CICR a organisé, sur une échelle restreinte, un programme d'échange de messages Croix-Rouge à l'intention des réfugiés mozambicains dans le Kangwane et le Gazankulu.

Agence de recherches

La délégation de Pretoria a traité les demandes de recherches et assuré la transmission des messages Croix-Rouge entre les membres de familles séparés par les événements. Par ailleurs, en étroite collaboration avec la Société nationale sud-africaine, la délégation a traité des cas en provenance de pays étrangers (demandes de rapatriement, de certificats divers, etc).

Coopération avec la Société nationale

M. Rudolf Jäckli, membre du Comité, s'est rendu en Afrique du Sud en juin, afin d'engager un dialogue plus serré avec la Société nationale au sujet de divers points de préoccupation du CICR, comme l'avenir du programme des «animateurs communautaires», et les problèmes de structure interne de cette Société nationale. Il a visité quatre des huit régions qui forment la Croix-Rouge sudafricaine avant de rencontrer les responsables nationaux à Johannesburgh.

Activités dans les «townships»

Depuis fin 1985, la Croix-Rouge sud-africaine a développé, avec le soutien du CICR, un programme destiné à intensifier sa présence et ses activités dans les «townships» et les zones rurales. Dans ce but, des «animateurs communautaires» ont été formés par la Société nationale puis postés dans les «townships» ou les zones rurales, où ils sont chargés d'organiser des cours de premiers secours, de déterminer les besoins relevant de la mission de la Croix-Rouge et de prendre des initiatives pour y répondre, de diffuser les principes du Mouvement, de favoriser l'extension d'activités humanitaires et la création de sections locales de la Croix-Rouge. En 1988, des animateurs communautaires étaient à l'œuvre dans une quarantaine de «townships» ainsi que dans les zones rurales du Ciskei, du Transkei et du Kwazulu. D'autres ont participé aux distributions de secours dans les «townships» de Pietermaritzburg et de Durban, à la suite des affrontements qui ont secoué cette région en 1988 (voir ci-dessus).

Autres programmes de soutien

Le CICR a continué à soutenir les activités de préparation en cas de catastrophe de plusieurs sections de la Croix-Rouge sud-africaine. Tout au long de l'année, il a aussi poursuivi et intensifié sa coopération avec les dirigeants nationaux ou régionaux de la Société nationale, afin de promouvoir la création de nouveaux comités locaux et de développer les activités Croix-Rouge dans les «townships» et les zones rurales.

Diffusion

A la suite de l'accord des autorités sud-africaines, donné en 1987, de réaliser un programme de diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées, un séminaire a été organisé dans les locaux de l'école militaire du 12 au 21 octobre 1988, auquel ont participé seize officiers supérieurs. Un délégué spécialisé dans la diffusion auprès des forces armées était venu de Genève pour l'occasion. Ce cours a été un succès et il a été convenu qu'un enseignement sur le droit international humanitaire serait intégré dès 1989 au programme de formation des officiers de l'armée sud-africaine.

NAMIBIE/SUD-OUEST AFRICAIN

Pendant les six premiers mois de l'année des accrochages se sont poursuivis entre les forces sud-africaines et la SWAPO («South West Africa People's Organization») dans le nord de la Namibie et le conflit international avec l'Angola a continué à produire ses effets sur la population civile. Le second semestre a été marqué par des événements importants pour une future indépendance du pays: en août, les négociations entre la République populaire d'Angola, la République de Cuba et la République d'Afrique du Sud les Etats-Unis faisant office de médiateur — ont abouti à un accord établissant le cadre de l'indépendance de la Namibie. La fin du mois d'août a été marquée par le retrait de toutes les troupes sud-africaines d'Angola. Le 13 décembre, les pays concernés ont signé le Protocole de Brazzaville, un accord qui prévoit la mise en œuvre de la Résolution 435 du Conseil de Sécurité des Nations unies sur l'indépendance de la Namibie et de toutes les conditions préliminaires nécessaires. Un traité de paix a ensuite été signé à New York, le 22 décembre, sous les auspices des Nations unies.

Le CICR a poursuivi ses activités de protection et d'assistance en faveur des groupes principaux de victimes, les civils namibiens et les réfugiés angolais, ainsi qu'en faveur des prisonniers de sécurité détenus en Namibie.

Le 6 octobre, le secrétaire général de la SWAPO, M. Toivo Ya Toivo, a rendu visite au siège du CICR, où il été reçu par des responsables du département des Opérations. L'évolution de la situation en Afrique australe a été évoquée à cette occasion.

Démarches et activités

En faveur des prisonniers et détenus

Comme les années précédentes, les délégués du CICR ont pu visiter régulièrement les prisonniers de sécurité condamnés et les détenus de sécurité en attente de jugement. C'est ainsi que les délégués de Windhoek ont réalisé trois séries de visites en janvier, mai et septembre, pendant lesquelles ils ont vu, selon les critères habituels du CICR, respectivement 23, 23 et 27 prisonniers de sécurité, déjà condamnés ou en attente de jugement.

En revanche, l'accès aux autres personnes arrêtées en relation avec le conflit (notamment les détenus en vertu du décret no 9 de l'Administrateur général) n'a pas été possible, toutes les démarches du CICR, tant à Windhoek qu'à Pretoria, étant demeurées vaines contrairement aux espoirs provoqués en 1987 par un accord verbal positif de l'Administrateur général (cf. Rapport d'activité 1987).

Comme les années précédentes, le CICR a offert une assistance (matériel éducatif et récréatif) aux prisonniers et détenus visités. En outre, il a poursuivi son programme de soutien aux familles des ex-prisonniers ou aux exprisonniers dans le besoin, sur des bases similaires à celles en vigueur en Afrique du Sud. Les frais de transport de familles rendant visite à leurs proches en détention ont également été pris en charge dans certains cas.

En faveur de la population civile

Les délégués du CICR ont continué à se préoccuper du sort des civils habitant dans la zone opérationnelle du nord du pays (Ovambo, Kavango, Caprivi) et, au cours de leurs missions dans ces régions, ils se sont attachés à rencontrer les représentants de la police de sécurité et des forces armées, et ont visité les missions religieuses et les hôpitaux.

Sur le plan médical, le physiothérapeute du CICR, mis à disposition de l'hôpital d'Oshakati (Ovambo) depuis avril 1987 afin d'organiser un service de physiothérapie et de former du personnel local, a mené à bien sa tâche: il est reparti en juin 1988 après avoir traité 1 056 patients et formé trois infirmières et trois physiothérapeutes.

Le CICR a remis des lits, des matelas et des draps aux centres médicaux et services pour tuberculeux dispensant des soins aux personnes déplacées dans les régions du nord. De la nourriture d'appoint a été distribuée à des cliniques de missions ou des hôpitaux locaux abritant des enfants et des personnes âgées sous-alimentés arrivant surtout d'Angola. Le CICR a contribué à l'organisation de cours de premiers secours dans l'Ovamboland et financé l'impression de brochures de premiers secours ainsi que l'achat de trousses qui ont été distribuées dans les villages.

Agence de recherches

L'Agence de recherches du CICR en Namibie/Sud-Ouest africain a poursuivi ses activités principalement en faveur de deux groupes de victimes du conflit: les réfugiés angolais vivant en Namibie et leurs familles restées en Angola, ainsi que les Namibiens affectés par la situation ou détenus pour des raisons liées au conflit dans leur pays. Au cours de l'année considérée, des dossiers de demandes de recherches ont été ouverts pour 1 731 personnes, et 1 001 cas ont été résolus. Il y a eu six rapatriements et réunions de familles. En outre, 881 messages Croix-Rouge ont été recueillis et 735 distribués.

ANGOLA

Au début de 1988, et ceci depuis le 14 octobre 1987, date du tragique accident d'avion qui avait durement frappé la délégation en Angola, les activités du CICR étaient interrompues. Après de nombreuses démarches auprès de toutes les parties au conflit, le CICR a obtenu des garanties de sécurité qu'il a estimées suffisantes pour reprendre son action, bien que l'enquête entreprise, sous responsabilité

angolaise, par une commission internationale d'experts de l'aviation civile, n'ait pas donné de résultats clairs et concluants. A partir du 22 février, le CICR a donc repris ses activités d'assistance en faveur de la population civile victime du conflit sur les hauts plateaux (Planalto) des provinces de Huambo, Bié et Benguela, où opèrent les forces gouvernementales qui s'opposent aux éléments armés de l'UNITA («Union pour l'indépendance totale de l'Angola»). Les conditions de sécurité sont toutefois restées précaires. Des entrepôts du CICR, dûment marqués de l'emblème, ont été pillés ou détruits dans certaines municipalités du Planalto. En outre, d'août à octobre, le CICR n'a pas été en mesure de se rendre à Bailundo, centre important de la province de Huambo, et, à partir de novembre, les conditions de sécurité ont empêché temporairement le CICR d'atteindre cinq de ses destinations habituelles dans les provinces de Huambo et de Bié.

Malgré tout, le CICR a pu déployer des activités d'assistance matérielle ou médicale importantes en 1988 en Angola et, à la fin de l'année, la délégation comptait un total de 53 délégués, dont un certain nombre de collaborateurs mis à disposition par des Sociétés nationales de divers pays d'Europe ou par la Nouvelle-Zélande, qui étaient assistés par 340 employés recrutés localement.

En août, la délégation gouvernementale angolaise qui participait aux discussions quadripartites aux Nations unies à Genève, a rendu visite au siège du CICR. C'est ainsi que M. Antonio dos Santos França «Ndalu», membre au Bureau politique du MPLA, vice-ministre de la Défense et chef d'état-major général des FAPLA, ainsi que M. Venâncio da Silva Moura, vice-ministre des Affaires étrangères, et d'autres représentants diplomatiques ont été reçus par le vice-président Aubert et des membres de la direction et du département des Opérations. Au cours des discussions, l'évolution de la situation politique en Afrique australe a été évoquée, ainsi que les questions humanitaires relatives aux personnes prisonnières, déplacées ou réfugiées. A Luanda, le chef de délégation a aussi maintenu le dialogue avec les autorités: en juillet, il a notamment rencontré M. Lucio Lara, secrétaire général de l'Assemblée du Peuple et membre du Comité central du MPLA-PT, ainsi que M. Kundi Paihama, ministre de la Sécurité de l'Etat et ministre d'Etat pour l'Inspection et le contrôle d'Etat, membre du Bureau politique du Comité central du MPLA-PT.

Démarches et activités en faveur des prisonniers

Comme les années précédentes, le CICR s'est efforcé de remplir ses tâches conventionnelles de protection dans le cadre des affrontements opposant les forces sud-africaines aux combattants des FAPLA (armée angolaise), de la SWAPO («South West Africa People's Organization») et des forces armées cubaines, dans la partie sud du pays, à la frontière namibienne. C'est ainsi que la délégation du

CICR à Luanda a eu accès à un soldat des «Forces territoriales du Sud-Ouest africain», capturé par l'armée angolaise fin septembre 1987. Les délégués du CICR, dont un médecin, se sont entretenus sans témoin avec ce prisonnier de guerre et un examen médical approfondi a pu être fait au cours des deux visites réalisées en 1988, en juillet et en novembre.

En mai, un soldat sud-africain a été capturé dans le sud de l'Angola et transféré à Cuba pour traitement médical. Ce prisonnier de guerre a été visité, conformément à l'article 126 de la III^e Convention de Genève, les 24 juin, 18 août et 7 novembre, à La Havane, par des délégués du CICR (voir aussi sous *Cuba*, dans le chapitre *Amérique latine*).

Enfin, un pilote de l'armée angolaise, qui a dû atterrir d'urgence en Namibie/Sud-Ouest africain le 15 décembre, a été aussitôt capturé et détenu depuis lors par les autorités sud-africaines. Les délégués du CICR à Pretoria l'ont visité le 20 décembre, selon les modalités de la III^e Convention de Genève.

Ces trois prisonniers ont pu échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille par l'intermédiaire du CICR.

Toujours dans le cadre du conflit international, le CICR a demandé aux autorités angolaises la confirmation officielle de l'identité de trois soldats sud-africains présumés morts en Angola, mais il n'avait pas obtenu de réponse à fin 1988.

Le CICR a aussi visité des prisonniers en mains de l'UNITA. Ainsi, en février, ses délégués ont eu accès à deux ressortissants cubains et à deux membres de l'ANC («African National Congress») détenus dans le sud-est de l'Angola. Les deux Cubains ont été libérés le 28 octobre et les deux représentants de l'ANC devaient l'être au tout début de 1989. Les délégués du CICR ont aussi visité deux autres Cubains en juin et, en novembre, trois prisonniers angolais. Par ailleurs, les prisonniers angolais détenus dans le sud-est de l'Angola, visités ou non par le CICR, ont pu échanger des nouvelles avec leur famille par le truchement de messages Croix-Rouge.

Malgré les démarches effectuées sur le terrain ou depuis le siège du CICR à Genève, les délégués n'ont pas pu, cette année encore, mener de manière suivie des activités de protection en faveur de toutes les personnes détenues dans le sud-est angolais.

En dépit de démarches renouvelées depuis des années, le CICR n'a toujours pas été en mesure de visiter des personnes, angolaises ou de nationalité étrangère, détenues en Angola dans le cadre du conflit interne, en vertu de la loi sur la sécurité de l'Etat.

Agence de recherches

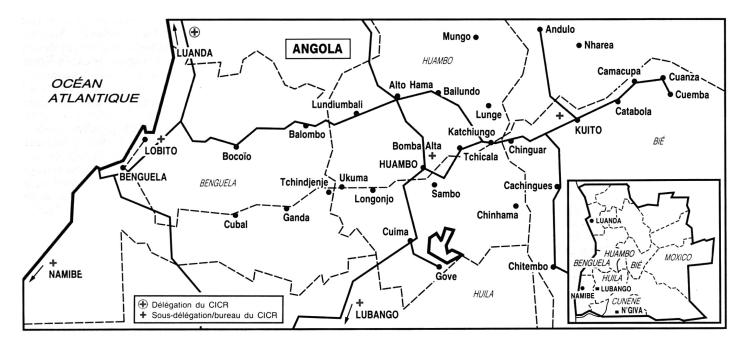
L'Agence de recherches du CICR en Angola a poursuivi sa coopération avec les bureaux Agence de la Croix-Rouge angolaise dans les provinces. La déléguée du CICR responsable de l'Agence à Luanda s'est rendue dans les provinces de Uige, Cuando Cubango, Malanje, Moxico, Namibe et Huila, afin de coordonner le traitement des cas de recherches ou la transmission de messages Croix-Rouge et d'assurer la formation continue des collaborateurs de la Croix-Rouge angolaise responsables des activités relatives à l'Agence de recherches. De plus, les activités visant à rétablir et maintenir le contact entre les réfugiés originaires d'Angola vivant à l'étranger et leurs proches restés au pays ont considérablement augmenté en 1988. L'échange de messages Croix-Rouge entre la Namibie/Sud-Ouest africain et l'Angola a été particulièrement important puisque plus de 2 000 messages ont été transmis. Par ailleurs, en 1988, le résultat positif de recherches de personnes a permis des réunions de familles pour 117 personnes en Angola, plus particulièrement sur le Planalto.

Activités médicales

En faveur des personnes déplacées sur le Planalto

A la reprise des activités, en février, les équipes médicales se sont en premier lieu attachées à évaluer l'état nutritionnel de la population et les éventuelles conséquences de la suspension de la distribution de secours pendant la période traditionnellement critique de la saison, celle de la «soudure» entre deux récoltes. Ainsi, de février à avril, des évaluations systématiques ont été réalisées dans vingt municipalités du Planalto consistant en l'examen des marchés locaux, des stocks disponibles, de l'état des cultures, ainsi que de la santé des enfants (plus de 13 000 enfants ont été examinés selon la méthode dite du «quac-stick»). Ces évaluations ont en fait révélé que, dans un grand nombre de municipalités, la situation était dans l'ensemble meilleure que ce que l'interruption des activités de secours pendant quatre mois laissait présager. L'ouverture de deux centres nutritionnels a toutefois été nécessaire à Huambo (en février et en mars) et d'un troisième à Bailundo, en mars également. Dès le début des récoltes, le nombre d'enfants nécessitant de tels soins a décrû et les centres ont pu être fermés, respectivement les 23 avril, 7 et 25 mai, après qu'un total de 983 enfants y ont été soignés. Tout au long de l'année, les équipes médicales du CICR ont continué à évaluer la situation médico-nutritionnelle de la popu-

Dans le but de renforcer les structures médicales existantes, les équipes du CICR ont poursuivi les programmes de formation, mettant l'accent sur l'enseignement du personnel médical angolais dans les dispensaires ou les centres de santé des municipalités. Lors de leurs visites, les infirmières du CICR ont procédé à des consultations médicales, en étroite collaboration avec le personnel angolais. Médicaments et matériel médical de base ont été remis à ces établissements selon les besoins. Le CICR, qui se ren-



dait ainsi régulièrement dans les municipalités assistées des provinces de Huambo, Bié et Benguela, a transporté des médicaments et du matériel médical destinés aux centres de santé pour le compte du ministère de la Santé, contribuant ainsi doublement à leur approvisionnement. De plus, il a fourni un soutien logistique dans le cadre d'une campagne de vaccination organisée par le ministère de la Santé.

Les évacuations de blessés de guerre et de malades graves par avion vers les hôpitaux, militaires ou civils, de Huambo, Kuito et Benguela ont, cette année encore, constitué une partie importante du travail des équipes médicales du CICR: 1 277 blessés et malades gravement atteints ont été transportés vers les hôpitaux.

Sur le plan sanitaire, les spécialistes du CICR ont continué à s'attacher à améliorer les systèmes sanitaires dans les centres de santé, à Huambo et Kuito même, ainsi que dans les trois provinces assistées du Planalto, et au forage ou à la protection de puits et de sources dans ces mêmes provinces: 32 projets ont ainsi été menés à bien dans 25 municipalités.

En faveur des blessés de guerre et des amputés

Outre l'évacuation de blessés de guerre et de malades gravement atteints vers les hôpitaux civils et militaires provinciaux (voir ci-dessus), le CICR a poursuivi sa production de prothèses pour handicapés, dans les deux centres orthopédiques de Bomba Alta (banlieue de Huambo) et de Kuito (province de Bié).

Dans le centre de Bomba Alta, que le CICR gère depuis 1979 conjointement avec le ministère de la Santé qui a pris le relais de la Croix-Rouge angolaise en 1983, 949 patients ont été équipés de prothèses en 1988; 1 376 prothèses ont été fabriquées, ainsi que 1 603 paires de béquilles. Pour sa part, le centre de Kuito, géré selon les mêmes modalités depuis son ouverture en 1986, a équipé 321 amputés en 1988, produisant autant de prothèses. La production de prothèses de ces deux centres a donc connu en 1988 une augmentation moyenne de 58%, et ceci grâce à des restructurations internes, mais surtout grâce à la formation et l'expérience acquise par les techniciens angolais et les stagiaires, déjà formés sur le plan théorique par des cours organisés par les ministères de la Santé et de l'Education. au moment de leur engagement. Ces deux centres ont aussi continué d'accueillir les patients, leur offrant logement et soins dans des «abrigos» en attendant qu'ils aient acquis un minimum d'autonomie et qu'ils soient en mesure de retourner dans leur village. Tout au long de l'année, les trois techniciens orthopédistes du CICR ont travaillé en collaboration avec 64 employés recrutés localement, dont 13 techniciens prothésistes et orthésistes, sept nouveaux stagiaires et trois physiothérapeutes.

En 1988, un nouveau centre orthopédique a été ouvert à Luanda, projet commun des Croix-Rouges suédoise et angolaise et du ministère angolais de la Santé. Ce centre «Neves Bendinha» a commencé à produire ses premières prothèses en novembre, avec l'appui technique du CICR.

Au sud-est de l'Angola

Tout au long de l'année, le CICR a maintenu le contact avec des représentants de l'UNITA, sur place et en Europe, afin d'obtenir, comme des autorités gouvernementales, les garanties de sécurité indispensables au déroulement de l'action dans les zones conflictuelles. Fin 1987, une équipe médicale du CICR (constituée d'un chirurgien, d'une infirmière anesthésiste et d'une instrumentiste) travaillait dans l'hôpital de Chilembo Chuti après avoir dû quitter en juin celui de Luangundu pour raisons de sécurité. L'hôpital de Chilembo Chuti était toutefois situé loin des lignes de front et très peu de blessés de guerre y étaient transférés (45 interventions chirurgicales y ont été effectuées pendant les deux premiers mois de 1988); le CICR a donc demandé à retourner à Luangundu et, une fois les autorisations obtenues, s'y est réinstallé et a repris ses activités chirurgicales début avril. Au mois d'août, le nombre de blessés de guerre transférés à Luangundu a augmenté de telle façon qu'il a fallu renforcer l'équipe médicale du CICR par deux infirmières supplémentaires. Comme un appui s'avérait également nécessaire pour le traitement des cas médicaux et pédiatriques qui constituaient le reste des activités de cet hôpital, le CICR a décidé d'adjoindre à son équipe médicale un médecin généraliste dès le mois de novembre. L'équipe médicale du CICR a en outre poursuivi son œuvre de formation du personnel médical local: 40 personnes ont bénéficié d'une telle formation en 1988.

Parallèlement à son activité médicale, le CICR a fourni régulièrement un soutien en matériel médical et en médicaments aux deux hôpitaux de Luangundu et de Chilembo Chuti.

Le CICR a aussi transporté dans cette région du sud-est angolais le matériel nécessaire à l'équipement de trois centres de vaccination, fournis par l'UNICEF.

A la fin de l'année, l'équipe médicale basée dans le sudest angolais comptait un chirurgien, deux médecins et quatre infirmières.

Secours alimentaires et matériels en faveur de la population civile

Distributions de vivres et d'objets de première nécessité

Basées sur les évaluations réalisées dès la reprise des activités dans les municipalités des provinces de Huambo, Bié et Benguela, les distributions de secours alimentaires ont commencé en mars en faveur des civils de la province de Huambo, la situation des habitants des deux autres provinces ayant été jugée globalement satisfaisante. (Dans ces deux provinces, seules des personnes nouvellement déplacées ou récemment affectées par des attaques ont bénéficié d'une assistance alimentaire ponctuelle). C'est ainsi que, dès le début mars, des vivres ont été distribués en faveur des personnes dont la situation était la plus critique, dans la périphérie de Huambo ainsi qu'à Mungo, Katchiungo et Gove; en avril, l'action était étendue aux municipalités de Cuima, Chinhama et Gongoinga.

Les articles de première nécessité faisaient surtout défaut dans les municipalités coupées de tout approvisionnement en raison du conflit et, dès qu'il a pu à nouveau disposer d'un avion gros porteur, en mai, le CICR s'est attaché à amener sur le Planalto des biens comme des couvertures, des vêtements et du savon. Les mois de mai et juin ont alors été consacrés à des distributions de secours matériels sur le Planalto. Parallèlement, et jusqu'à la fin de l'année, des rations alimentaires ont continué à être données aux personnes victimes d'attaques ou récemment déplacées.

Les délégués du CICR ont aussi suivi la situation des personnes déplacées de la province du Cunene, regroupées dans des camps au sud de la province de Huila, à Castanheira de Pera. Dès le mois de septembre, ils ont visité les capitales provinciales de Huila, Namibe, Cuando Cubango, Moxico, Malanje et Uige, afin d'y contacter les autorités provinciales et les représentants de la Croix-Rouge angolaise et prendre connaissance d'éventuels besoins en secours matériels ou alimentaires. Pour des raisons de sécurité ou par manque de moyens de transport, les délégués ont toutefois dû limiter leurs visites aux capitales de provinces.

Programme agricole

Depuis 1985, le CICR distribue des semences et des outils agricoles aux personnes en mesure de cultiver les terres. En février 1988, un agronome du CICR s'est rendu sur le Planalto pour évaluer les résultats du programme agricole de l'année précédente et, dès juillet, un agronome est resté en Angola en permanence. Sur la base de ses constatations et des résultats des évaluations nutritionnelles au sein de la population, il a été décidé de distribuer davantage de semences et d'introduire le tournesol, le sésame et deux types de haricots en complément du maïs, du soja et du sorgho. En raison de périodes de plantation différentes selon les cultures, la réalisation des programmes agricoles a été répartie entre début septembre et début décembre. L'avion gros-porteur a amené 80 tonnes par jour (en quatre rotations) de la côte atlantique à Huambo et Kuito dès le 5 septembre et des ponts aériens par Twin Otter ont permis d'acheminer les semences dans les municipalités. Pendant les quatre derniers mois de l'année, ce sont ainsi 1 500 tonnes de semences qui ont été fournies à plus de 70 000 familles dans la province de Huambo et à plus de 17 000 autres dans la province de Bié. Quelque 20 tonnes ont encore été données dans la province de Benguela, à quelque 3 400 familles.

Logistique

Comme les années précédentes, les mauvaises conditions de sécurité et les grandes distances à parcourir ont nécessité le maintien d'une flotte aérienne pour le transport des secours et du personnel dans les provinces assistées. Le CICR a tenté par deux fois d'utiliser le train de Benguela à Huambo pour le transport des secours mais y a renoncé après qu'une attaque, en juin, eut provoqué la perte de 55,5 tonnes de secours. Pour acheminer les secours de la côte atlantique sur Huambo, Kuito et Gove, sur le Planalto, il a ainsi disposé d'un gros-porteur, un Hercules, pendant quatre mois en 1988. Les biens étaient entreposés dans ces trois localités et, selon les besoins des distributions, acheminés dans les municipalités par quatre petits porteurs, des Twin Otters. Outre les quelque 7 400 tonnes transportées (chiffre cumulatif), cette flotte aérienne a également permis d'assurer le transport du personnel du CICR, mais aussi les évacuations de malades et blessés.

Au sol, le CICR disposait d'un parc de quelque 30 camions, dont 20 avec remorques, ainsi que d'autres véhicules.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

La diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire a bénéficié d'une attention soutenue en 1988, et l'accent a été mis plus particulièrement sur la formation des responsables provinciaux de la diffusion et de l'information de la Société nationale. A la suite de la participation de trois représentants de la Croix-Rouge angolaise à un cours de formation à Sao Tomé et Principe (voir chapitre Diffusion du droit international humanitaire et des principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Crossant-Rouge), un séminaire similaire a été organisé à Luanda en octobre, destiné aux futurs diffuseurs de la Croix-Rouge angolaise: pendant 15 jours, des représentants de la Société nationale de 14 provinces ont reçu une formation de base sur les structures et les principes du Mouvement, le droit international humanitaire, la gestion administrative et les techniques de l'Agence de recherches. Les participants des sections de Luanda et de Huambo ont ensuite organisé des séances d'information à l'intention du personnel de celles-ci, avant la fin de l'année encore.

A l'intention du grand public, des films ont été diffusés à la télévision angolaise et une histoire en bandes dessinées illustrant les principes et activités Croix-Rouge a été publiée dans un journal.

Par ailleurs, le CICR a organisé des séances de diffusion à l'intention des gardiens et des détenus de la prison de la Comarca, à Huambo.

Le CICR a aussi appuyé les activités d'assistance menées par la Croix-Rouge angolaise à Luanda, Huambo et Kuito dans les centres de santé qu'elle gère ou dans le cadre des programmes sociaux qu'elle met en œuvre dans ces villes et leur périphérie. Ce soutien a essentiellement consisté en fourniture de tentes, de couvertures, de matériel médical et de médicaments, ainsi que de secours alimentaires (24 tonnes de vivres ont été distribués en 1988).

Relations avec l'UNITA

Les problèmes de sécurité rencontrés par les délégués pour se déplacer sur le terrain ont été fréquemment discutés avec des représentants de l'UNITA, en Europe et sur place, à Jamba, afin d'obtenir les garanties indispensables à la reprise de l'action dans les régions conflictuelles.

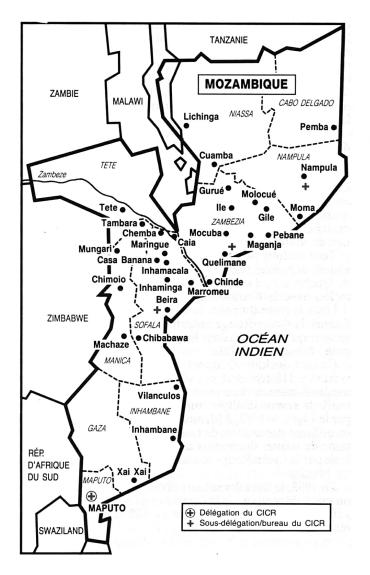
Le CICR a aussi poursuivi ses démarches en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer régulièrement son mandat de protection et d'assistance en faveur de toutes les personnes, angolaises ou étrangères, capturées par ce mouvement d'opposition. Les activités du CICR dans ces domaines sont relatées ci-dessus, dans les chapitres pertinents.

Le CICR a continué à se préoccuper du sort des blessés de guerre et son action de médecine et de chirurgie de guerre a été poursuivie (voir ci-dessus). La situation de la population civile se trouvant dans la région du sud-est angolais à laquelle il avait accès a aussi préoccupé le CICR. Deux missions d'évaluation de la situation médico-nutritionnelle ont été réalisées en juillet et en novembre au nord et à l'est de Mavinga, zone que le CICR était autorisé à visiter pour la première fois. Pour donner suite aux constatations des délégués, des vêtements et des couvertures ont été donnés à la population de cette région, ainsi que 15 tonnes de semences. A la fin de l'année, un deuxième délégué a été envoyé dans le sud-est de l'Angola afin d'y renforcer la présence du CICR.

MOZAMBIQUE

Fin 1987, le CICR avait dû diminuer provisoirement son champ d'activité au Mozambique et dorénavant se limiter à atteindre par avion les capitales provinciales et par route des secteurs très restreints faute de renouvellement des garanties de sécurité. Le début de 1988 a vu le CICR multiplier les démarches auprès du gouvernement et du mouvement armé d'opposition. C'est notamment afin de mieux faire comprendre les exigences d'indépendance et d'impartialité de l'action humanitaire du CICR et de les faire partager, que le président Sommaruga s'est rendu au Mozambique et dans les pays africains voisins, en février. A l'occasion de cette mission, le président du CICR, accompagné du délégué général pour l'Afrique, a été reçu par le chef de l'Etat mozambicain, le président Chissano, ainsi que par M. Veloso, ministre de la Coopération, M. Mariano de Araujo Matsinha, ministre de la Sécurité, et M. Vaz, ministre de la Santé. Le président du CICR a aussi rencontré la secrétaire générale de la Croix-Rouge mozambicaine, Mme Mondlane, avec qui il a discuté de la collaboration entre le CICR et la Société nationale.

Lors de cette mission présidentielle, les autorités mozambicaines, notamment le chef de l'Etat lui-même, ont accepté



le principe de l'accès, par le CICR, à toutes les victimes du conflit, où qu'elles se trouvent. Le président du Mozambique a aussi confirmé l'accord, déjà donné le 31 décembre 1987 par le ministère de la Sécurité, quant aux visites des personnes arrêtées pour des raisons de sécurité. Le chef de la délégation s'est ensuite vu confirmer cette décision par le ministre et le vice-ministre de la Sécurité. Ces visites ont effectivement commencé à fin juin et se sont déroulées régulièrement pendant tout le deuxième semestre.

Un plan d'action prévoyant le redéploiement des activités du CICR dans les provinces de Sofala, Manica, Zambezia et Nampula a été soumis aux autorités mozambicaines à mi-mars, notamment au ministre de la Coopération, M. Veloso, lors d'un entretien le 17 mars; le chef de délégation a aussi été reçu par le chef d'état-major et viceministre de la Défense, le général Hama Thai, le 31 mars.

L'accord de tous une fois obtenu, les opérations ont repris dans la province de Sofala tout d'abord, le 23 avril. L'action s'est vite développée dans cette province, mais n'a pu reprendre dans les autres provinces comme prévu dans le plan d'action, le CICR ne pouvant se rendre que dans les capitales provinciales faute des autorisations nécessaires. Le 19 juillet, informé par les autorités mozambicaines que ses vols devaient être momentanément suspendus en raison d'activités militaires dans le nord-ouest de la province de Sofala, le CICR a décidé d'interrompre l'ensemble de ses vols dans cette province, pour raisons de sécurité. Dès cette date et jusqu'à la fin de l'année, le CICR a multiplié les contacts et démarches pour obtenir à la fois les autorisations et les garanties de sécurité suffisantes pour reprendre son action dans l'ensemble du pays. Il a obtenu satisfaction peu avant la fin de l'année et ses activités devaient reprendre dès le début de janvier 1989.

Activités en faveur des détenus

Les démarches que le CICR poursuivait depuis 1984 pour obtenir l'accès aux personnes arrêtées en raison de la situation conflictuelle ont abouti, du moins partiellement, en 1988. Les autorités mozambicaines ont en effet finalement autorisé le CICR à visiter, conformément à ses critères traditionnels, les personnes détenues pour raisons de sécurité, en attente de jugement ou déjà condamnées et dépendant du ministère de la Sécurité. Les détenus sous instruction préparatoire (c'est-à-dire sous interrogatoire) restaient toutefois encore exclus des visites.

Les visites aux détenus ont commencé le 27 juin et se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année, conformément au programme établi avec les autorités et selon les modalités habituelles du CICR. C'est ainsi qu'une équipe de sept délégués, dont un médecin, a visité 940 détenus dans sept lieux de détention situés dans les provinces de Gaza, Inhambane, Manica, Nampula, Sofala, Tete et dans la capitale même, Maputo. La série de visites devait se poursuivre encore au début de 1989. Chacune des visites a fait l'objet d'un rapport complet et confidentiel adressé aux autorités mozambicaines compétentes. En outre, les délégués ont régulièrement remis aux détenus une assistance ponctuelle en articles d'hygiène ou de loisirs, soit immédiatement après la visite, soit à l'occasion d'une visite de suivi organisée à cet effet. Les détenus ont aussi pu profiter des visites du CICR pour remplir des messages Croix-Rouge à l'intention de leur famille.

Le CICR, essentiellement par des démarches effectuées par son siège à Genève, a cherché à obtenir accès aux personnes en mains de la RENAMO («Résistance nationale mozambicaine»), mais en vain. Le CICR a toutefois pu, conformément à son rôle d'intermédiaire neutre et en accord

avec toutes les parties concernées, faciliter la libération par la RENAMO d'une religieuse portugaise et le retour de celle-ci au Portugal.

Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches au Mozambique ont surtout touché à la distribution de messages familiaux, échangés principalement entre les Mozambicains réfugiés dans les pays limitrophes et leur famille restée au Mozambique, entre des membres d'une même famille tous à l'intérieur du pays mais séparés et sans possibilité de communication en raison du conflit, ou entre détenus visités par le CICR et leur famille, vivant généralement au Mozambique. La mise en œuvre des activités d'Agence est restée difficile en raison des contraintes que représentent l'insécurité générale et l'inaccessibilité de certaines régions. Les activités se sont toutefois développées grâce à la collaboration de la Croix-Rouge mozambicaine. En 1988, en effet, un responsable des activités liées à l'Agence de recherches a été nommé dans chacune des sections provinciales de la Société nationale. Le CICR a régulièrement fourni un appui technique et pratique à ce service de recherches de la Croix-Rouge mozambicaine. Il a aussi organisé un cours de formation à l'intention de ces responsables provinciaux pour l'Agence, à Maputo, en août.

Au total, 809 messages Croix-Rouge en provenance du Zimbabwe, du Malawi, de l'Afrique du Sud, de la Zambie et du Portugal ainsi que du territoire mozambicain, ont été transmis à leurs destinataires et, parallèlement, 953 messages Croix-Rouge ont été recueillis pour envoi dans ces mêmes pays, ainsi qu'au Swaziland et en Tanzanie.

L'Agence de recherches à Maputo a enregistré des demandes de recherches concernant des personnes disparues dans les zones conflictuelles ou hors du pays. En 1988, 379 demandes ont été recueillies et le sort de 95 personnes a pu être déterminé. La première réunion de famille organisée sous les auspices du CICR au Mozambique a eu lieu en 1988: un jeune réfugié en Afrique du Sud a rejoint sa mère, que le CICR avait retrouvée à Maputo.

Opérations de secours en faveur des civils

Secours matériels et alimentaires

Du 23 avril au 19 juillet, le CICR a été présent dans de nombreuses localités de la province de Sofala. Après évaluation des besoins des personnes déplacées ou des résidents, des distributions de vivres ou de secours non alimentaires ont été organisées, en concertation avec les autres organismes apportant une assistance d'urgence dans la région, notamment avec le DPCCN («Département de prévention et combat des catastrophes naturelles»), afin d'éviter toute duplication de l'aide. Les bénéficiaires d'aide alimen-

taire ont reçu des rations individuelles mensuelles (maïs, haricots, huile), alors que les secours non alimentaires consistaient en vêtements, couvertures et savon. Seuls les femmes, les enfants, les vieillards, les malades et les blessés ont bénéficié de l'assistance du CICR. Pendant ces mois d'activités intenses, l'action du CICR a profité à une moyenne de quelque 24 000 personnes chaque mois dans la province de Sofala.

À la suite de la suspension de son action d'assistance dans la province de Sofala, le CICR a demandé au DPCCN de venir en aide aux quelque 18 000 personnes qui vivaient dans trois localités plus particulièrement assistées par le CICR sur le plan alimentaire, Caia, Casa Banana et Inhaminga, afin d'éviter une nouvelle détérioration de leur état nutritionnel. Pour ce faire, le CICR a mis à disposition du DPCCN les stocks qu'il détenait sur place, soit 123 tonnes de vivres.

Tout au long de l'année, le CICR a aussi assisté les personnes déplacées hébergées dans les centres à la périphérie de Quelimane, dans la province de Zambezia, en collaboration avec la Croix-Rouge mozambicaine.

Dans le reste du pays, le CICR a soutenu durant toute l'année la Croix-Rouge mozambicaine dans les actions de secours qu'elle gérait, dans les provinces de Zambezia, Nampula, Manica et Sofala.

Ce sont quelque 90 tonnes de vivres ainsi que 2 675 couvertures, 313 tentes et des vêtements que la Croix-Rouge mozambicaine a reçu pour ses actions. Le CICR a aussi repris la responsabilité d'une opération de secours lancée par la Ligue en 1987, à Manica: de janvier à mai, il a envoyé, en utilisant des moyens de transport commerciaux, une centaine de tonnes de secours alimentaires qui ont été distribués par la Croix-Rouge mozambicaine à Mungari (province de Manica).

En 1988, le total des secours distribués, prêtés au DPCCN ou mis à disposition de la Croix-Rouge mozambicaine, s'élevait à 1 566 tonnes de vivres et 162 tonnes de secours matériels.

Activités médicales

Du 23 avril au 19 juillet, soit pendant la période où le CICR a pu déployer une action de protection et d'assistance en faveur des victimes du conflit dans la province de Sofala, tant dans les zones contrôlées par le gouvernement que dans celles échappant à son contrôle, des équipes du CICR comportant des infirmiers, des nutritionnistes et des ingénieurs sanitaires ont procédé à l'évaluation des besoins de la population civile, dans neuf localités, pour élaborer les programmes d'assistance nécessaires. Selon les lieux visités, les besoins en assistance alimentaire ou matérielle étaient variables, mais il n'y a pas eu nécessité de mettre sur pied des centres nutritionnels, et des distributions de secours ont suffi (voir ci-dessus, sous Secours maté-

riels et alimentaires). En revanche, des besoins médicaux ont été constatés dans l'ensemble des lieux visités et un soutien en encadrement et en matériel s'est avéré nécessaire. Outre les dons de matériel médical et de médicaments de base, à chacune de leurs visites, les infirmières du CICR se sont appliquées à apporter des conseils techniques au personnel médical des centres de soins existants (hôpitaux ou dispensaires), tant pour les consultations médicales que pour les programmes d'alimentation à l'intention des enfants sous-alimentés. Le CICR a contribué aux programmes de santé publique en transportant par avion les équipes de vaccination ainsi que les employés de santé qui devaient rejoindre leur poste dans des localités difficiles d'accès; de même, le CICR a transporté par avion plus de 2 000 kilos de médicaments et de matériel médical du ministère de la Santé vers des centres de soin qui ne pouvaient être réapprovisionnés normalement à cause du conflit. Des blessés et des malades graves ont été évacués sur l'hôpital de Beira, dans le cadre de visites du CICR dans

Tout au long de l'année, le CICR a été attentif à la situation des victimes du conflit se trouvant dans la périphérie des capitales provinciales des provinces de Nampula et de Zambezia. C'est ainsi qu'un programme d'éradication de la gale, réalisé par des secouristes de la Croix-Rouge mozambicaine assistés d'une infirmière du CICR, a été entrepris dans les quartiers de la périphérie de Nampula, où se trouvaient un grand nombre de personnes déplacées, ainsi que dans les trois centres d'hébergement ou de transit de Zambezia. Alors qu'à Nampula d'autres organismes répondaient aux besoins urgents des personnes récemment déplacées, le CICR a constaté des besoins alimentaires dans les centres d'hébergement de la province de Zambezia. Dans le centre de transit de Mocupia surtout, des vivres ont été distribués et des repas reconstituants ont été préparés pour les enfants par des volontaires de la Société nationale, sous supervision d'une infirmière du CICR. Jusqu'à la fin 1988, ce seul centre de Mocupia a reçu 52 tonnes de secours alimentaires, ainsi que des vêtements, des couvertures et du

D'autres activités sanitaires ont aussi été menées à bien: construction de puits et de latrines, installation de systèmes d'évacuation des eaux usées.

Logistique

Comme par le passé, du fait de la grandeur du pays et des mauvaises conditions de sécurité, le CICR a surtout utilisé des avions pour transporter les secours et son personnel entre les capitales provinciales ou jusqu'aux terrains d'activités. Pendant les mois d'intense activité, d'avril à juillet, le CICR a disposé de cinq avions (un Islander, deux DC-3 et deux Cessna Caravan). A partir du 19 juillet, l'Islander, un DC-3 et un Cessna Caravan ont suffi pour acheminer dans les capitales provinciales de Nampula,

Sofala et Zambezia les secours matériels et médicaux nécessaires et transporter les employés du CICR.

Les routes ont tout de même été utilisées, pour amener des secours sur de petites distances, et le CICR a disposé dans ce but d'un camion-citerne et de huit camions. Entre Quelimane et Inhassunge, sur la côte, le CICR a affrété un petit bateau.

Assistance en faveur des invalides de guerre

L'action entreprise depuis 1981 par le CICR, en collaboration avec le ministère de la Santé, en faveur des invalides de guerre mozambicains s'est poursuivie. La fabrication de prothèses et l'ajustement de celles-ci aux amputés de guerre ont continué, tant à l'atelier central de Maputo que dans les ateliers annexes de Beira et Quelimane. Deux prothésistes du CICR ont travaillé en étroite collaboration avec 51 employés mozambicains, dont 13 techniciens prothésistes et un physiotérapeute qui avaient été formés aux techniques de fabrication de prothèses. En 1988, ce sont ainsi 302 amputés de guerre qui ont été équipés de prothèses; 571 prothèses, 30 fauteuils roulants et 2 186 paires de béquilles ont été fabriquées cette année dans ces trois ateliers.

A fin 1988, le nouveau centre de prothèses de Nampula était terminé mais la production n'avait pas commencé, faute de matériel non encore parvenu à destination.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

Un programme de diffusion, établi et mené conjointement par la Croix-Rouge mozambicaine et le CICR, a permis de mieux faire connaître les activités respectives des deux institutions à un public très diversifié, tant dans les provinces que dans la capitale. Des manifestations spéciales ont été organisées à l'occasion du 7^e anniversaire de la Société nationale et une exposition intitulée «La Croix-Rouge vue par les enfants» a été présentée dans l'ensemble du pays, rencontrant un vif succès. Un documentaire sur la Croix-Rouge, réalisé par l'Institut national du cinéma, a été projeté dans toutes les salles de cinéma du pays pendant un mois.

En septembre, le CICR a organisé un cours de formation pour diffuseurs des douze sections régionales de la Société nationale.

Pour donner suite à une autorisation accordée par le ministère de la Défense, un programme de diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux à l'intention des forces armées a été mis sur pied conjointement avec la Société nationale. A partir du mois de juillet, des séances de diffusion ont été organisées, principalement pour les officiers des armées de terre et de l'air et, dès septembre, un programme similaire a débuté à l'intention des forces de la police populaire du Mozambi-

que. Fin 1988, plus de 1 400 officiers des forces armées et de la police populaire avaient participé à des cours de diffusion, à Maputo même et dans les provinces de Sofala, Zambezia, Manica et Inhambane.

En 1988, le CICR a fourni son soutien à la Croix-Rouge mozambicaine, dont la reconnaissance est intervenue en septembre (voir chapitre Coopération au sein du Mouvement). Outre la remise de secours d'urgence (voir ci-dessus sous Secours matériels et alimentaires), le CICR a prêté son concours matériel et financier à la Croix-Rouge mozambicaine et des séances de travail ont permis de définir des programmes prioritaires d'appui à cette Société nationale, dans l'optique d'un soutien plus régulier et à plus long terme, visant à renforcer sa capacité opérationnelle. Le CICR a aussi apporté son soutien technique dans les domaines de l'administration, de l'entretien des véhicules ou des radiocommunications; des cours de formation ont aussi été organisés dans ces domaines.

ZIMBABWE

Le président du CICR a terminé sa mission en Afrique australe, en février, par un séjour à Harare. Accompagné du délégué général pour l'Afrique, il y a été reçu par le président Mugabe, également président du mouvement des Non-alignés, avec qui il a eu un échange de vues sur les activités du CICR en Afrique, notamment au Mozambique. M. Sommaruga a aussi rencontré les responsables de la Société nationale.

En octobre, ce fut le tour de M. Hove, président de la Croix-Rouge du Zimbabwe et membre de la Commission permanente, de rendre visite au siège du CICR, à Genève, où il a été reçu par le président Sommaruga.

La délégation régionale de Harare qui, outre le Zimbabwe, couvre le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Swaziland et la Zambie, a continué de jouer un rôle de soutien opérationnel à l'action d'urgence développée par le CICR en Angola et au Mozambique, ainsi que de participer à la mise en œuvre des programmes de diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge dans les pays de la région.

Au Zimbabwe même, la délégation a organisé, en collaboration avec la Société nationale, une opération d'assistance aux personnes vivant près de la frontière mozambicaine, forcées de se déplacer en raison de l'insécurité. Les distributions de secours (semences, houes) ont commencé en août 1988 dans le district de Chiredzi et, à la fin de l'année, trois districts frontaliers (Chiredzi, Mudzi et Rushinga) en bénéficiaient. La délégation de Harare a continué par ailleurs de distribuer des secours aux réfugiés mozambicains ou sud-africains, qui n'étaient aidés par aucune autre organisation. En outre, elle a fourni une aide

matérielle à d'anciens détenus dans le besoin et à leurs familles.

Malgré un accord de principe, obtenu des autorités à fin 1987 pour visiter les détenus non condamnés arrêtés en vertu des «Emergency powers (maintenance of law and order) regulations», le CICR n'a pas été en mesure de réaliser de telles visites en 1988, les autorités ayant déclaré une amnistie générale en avril et considérant des visites du CICR comme désormais inutiles.

Atelier orthopédique de Bulawayo

Créé en collaboration avec le ministère de la Santé grâce à un accord de coopération passé fin 1984, l'atelier orthopédique de Bulawayo a équipé de prothèses 247 patients en 1988; 1 424 paires de cannes ont été fabriquées. Un chef d'atelier et deux techniciens orthopédistes du CICR ont assuré la gestion de l'atelier, assistés de techniciens recrutés ou formés localement.

Dans le cadre du plan visant à remettre graduellement la gestion de l'atelier au ministère de la Santé, un cours de formation de deux ans a été mis sur pied et a commencé en 1987; c'est ainsi qu'en 1988, les dix premiers techniciens locaux ont achevé leur formation et réussi les examens. Pendant toute l'année, deux stagiaires birmans, venus des deux centres orthopédiques du CICR à Rangoon, ont bénéficié d'une formation technique à Bulawayo.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

Dans le cadre de l'accord de coopération passé en juin 1986 entre le CICR et la Croix-Rouge du Zimbabwe, la délégation de Harare a participé au développement de cette Société nationale, en particulier dans les domaines de l'information et de la diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux du Mouvement, des activités de recherches et de la formation d'équipes de premiers soins. De nombreuses conférences ont été données dans différentes régions du pays, permettant d'atteindre divers publics, dont les responsables de l'administration des districts et des provinces.

AUTRES PAYS

BOTSWANA — Les spécialistes du CICR, basés à l'atelier orthopédique de Bulawayo (Zimbabwe), ont continué de collaborer au développement des projets du ministère de la Santé concernant la réhabilitation d'amputés de guerre. Le responsable local du futur atelier orthopédique de Gabo-

rone a été formé au centre de Bulawayo et le CICR a financé l'achat de machines pour le centre.

MALAWI — Lors de sa mission en Afrique australe, en février, le président du CICR a été reçu en audience par le président de la République, Dr H. Kamuzu Banda. Les questions des réfugiés mozambicains au Malawi et du conflit du Mozambique ont plus particulièrement été évoquées lors des discussions. M. Sommaruga a assisté à une séance du Conseil exécutif de la Croix-Rouge du Malawi et discuté avec les principaux responsables de cette Société nationale.

Les délégués régionaux basés à Harare se sont rendus à multiples reprises au Malawi tout au long de l'année, pour suivre le sort des réfugiés mozambicains dans ce pays notamment. Le CICR a soutenu les efforts de la Société nationale, en fournissant des assortiments de médicaments pour les dispensaires et en participant au renforcement de ses activités dans le domaine de l'Agence de recherches. La diffusion du droit international humanitaire a connu un certain développement en 1988: en mai, un séminaire de formation pour des officiers de l'armée s'est tenu au Kamuzu Military College de Salima et un délégué spécialisé dans la diffusion auprès des forces armées est venu de Genève pour l'occasion. Parallèlement, des membres de la Société nationale et des responsables des autorités gouvernementales ont participé à un autre séminaire de diffusion organisé par les délégués régionaux du CICR et de la Ligue.

ZAMBIE — Dans le cadre d'une mission touchant plusieurs pays d'Afrique australe, en février, le président du CICR s'est rendu à Lusaka, où il a été reçu en audience par le chef de l'Etat, Dr Kenneth David Kaunda, également président en exercice de l'OUA. Diverses questions d'intérêt commun ont été abordées, portant sur les activités du CICR en Afrique principalement. M. Sommaruga a aussi rencontré des représentants de la SWAPO («South West Africa People's Organization») et de l'ANC («African National Congress»). Le président du CICR a également tenu une réunion de travail avec le Conseil exécutif de la Croix-Rouge zambienne et a rencontré ainsi les principaux responsables de cette Société nationale.

Un cours de droit de la guerre a été organisé pour des officiers supérieurs des forces armées zambiennes en avril, à Lusaka. Un délégué spécialisé dans la diffusion auprès des forces armées est venu tout exprès de Genève pour animer ce cours, en collaboration avec les délégués régionaux basés à Harare.

Un des délégués régionaux s'est à nouveau rendu en Zambie en octobre afin de soutenir les efforts de la Société nationale dans son assistance aux réfugiés mozambicains.

Afrique orientale

ÉTHIOPIE/SOMALIE

Activités dans le cadre des séquelles du conflit de l'Ogaden

1988 a été l'année de la libération et du rapatriement pour près de 4 000 personnes, détenues en Ethiopie et en Somalie depuis près de onze ans pour la plupart. Le 3 avril, en effet, les Etats éthiopien et somalien ont signé un accord de normalisation de leurs relations, qui prévoyait notamment le rapatriement de tous les prisonniers de guerre et internés civils.

Le CICR, qui intervenait depuis des années auprès des deux gouvernements pour les encourager à envisager le rapatriement de tous les prisonniers de guerre et à procéder en priorité au rapatriement des grands blessés et malades, selon les termes des articles 109, 110 et 118 de la III^e Convention, avait réitéré sa demande en adressant une note verbale allant dans ce sens aux deux gouvernements, en date du 14 mars 1988. Dès l'annonce de la signature de l'accord du 3 avril, le CICR a répété son offre, proposant ses services pour organiser l'opération de rapatriement. Cette offre fut acceptée par les deux parties et le CICR autorisé à se rendre dans les lieux de détention pour s'entretenir individuellement avec toutes les personnes détenues concernées, les enregistrer et s'assurer de leur volonté d'être rapatriées. Le rapatriement proprement dit a eu lieu en août.

Visites aux prisonniers de guerre somaliens

Depuis la série de visites à 238 prisonniers de guerre somaliens, effectuée du 28 octobre au 4 novembre 1987, le CICR n'a plus été autorisé à revoir ces prisonniers de guerre selon les critères traditionnels, décrits par l'article 126 de la IIIe Convention. Il a, en revanche, été en mesure de poursuivre son programme d'assistance alimentaire et matérielle en faveur de ces prisonniers de guerre. De janvier à août 1988, les délégués du CICR se sont rendus à plusieurs reprises dans les trois lieux de détention (la prison régionale du Hararghe, le camp militaire à Harar et la prison régionale du Sidamo à Awasa) pour remettre un total de 66 tonnes de secours.

Le 18 août, les autorités éthiopiennes ont donné leur accord pour que le CICR organise le rapatriement de ces prisonniers de guerre et, du même coup, ont autorisé le CICR à s'entretenir sans témoin avec chacun d'entre eux, afin de s'assurer de leur volonté d'être rapatriés. Seize prisonniers de guerre jamais visités ont ainsi été enregistrés à cette occasion. Cette dernière visite a eu lieu à Dire Dawa, deux jours avant le début de l'opération de rapatriement proprement dite.

Visites aux prisonniers de guerre et internés civils éthiopiens

Malgré des démarches répétées, le CICR n'avait plus pu visiter les prisonniers de guerre éthiopiens, selon les procédures définies par les Conventions de Genève, depuis 1984, mais uniquement procéder à des visites d'assistance, selon un rythme bimensuel. Régulièrement, les délégués se rendaient dans trois lieux de détention (camp de Gezira, prison centrale de Modagishu et prison de Laanta Buur, à Afgoi), où ils apportaient des fruits et des légumes frais et, parfois, du matériel récréatif et des articles d'hygiène, en faveur d'un total de 266 prisonniers de guerre éthiopiens et d'un Cubain, mais sans pouvoir s'entretenir sans témoin avec eux. Après l'annonce de l'accord somaloéthiopien du 3 avril, les autorités somaliennes ont accepté l'offre du CICR de se charger de l'organisation du rapatriement et ont autorisé ses délégués à s'entretenir sans témoin avec toutes les personnes détenues, civiles et militaires, afin de s'assurer de leur volonté de rentrer en Ethiopie, et à les enregistrer dans tous les lieux de détention. Une fois toutes les modalités fixées, une équipe du CICR comprenant six délégués, dont un médecin, s'est rendue en Somalie à fin juin et les visites se sont déroulées pendant tout le mois de juillet, dans quatre lieux de détention; elles ont touché plus de 3 500 personnes. A Laanta Buur, les délégués ont revu le prisonnier de guerre cubain, connu du CICR depuis 1982, et ont enregistré 654 autres prisonniers éthiopiens; 172 personnes déjà enregistrées par le CICR avant 1984 ont été visitées à Gezira, et, à la prison centrale de Mogadishu, les délégués ont visité 84 prisonniers dont 31 n'avaient jamais été vus; dans un camp jamais visité, à Haway, les délégués du CICR ont visité et enregistré 2 659 internés: pour la majorité d'entre eux, cette visite était le premier contact avec le monde extérieur depuis onze ans. Ces visites ont été complétées par un programme d'assistance médicale et alimentaire: le médecin du CICR a examiné et commencé à soigner les malades, des médicaments ont été distribués et un programme alimentaire a été entrepris. Au cours du mois de juillet, 23 tonnes de vivres ont ainsi été distribuées dans les quatre lieux de détention, de même que du savon et des articles d'hygiène.

Grâce aux enregistrements, 300 familles, qui avaient été séparées lors des captures et dont les membres avaient été placés dans des camps différents, ont pu être réunies dès le courant du mois de juillet.

Ces visites du CICR ont aussi fait l'objet de rapports et d'entretiens avec les autorités, indépendamment de la préparation du rapatriement.

Rapatriement des prisonniers de guerre et internés civils

Du 23 août au 1^{er} septembre, un avion affrété par le CICR a effectué 20 vols entre Mogadishu et Dire Dawa,

en Ethiopie, amenant ainsi 3 543 prisonniers de guerre et internés civils éthiopiens (dont 530 enfants et adolescents) et un prisonnier de guerre cubain de Somalie en Ethiopie et 246 prisonniers de guerre somaliens d'Ethiopie en Somalie.

Vu le grand nombre de personnes à rapatrier de Somalie en Ethiopie, l'opération de rapatriement a nécessité la mise en place d'un camp de transit près de Merka, au sud de Mogadishu, où des groupes de 150 à 180 personnes étaient amenées au fur et à mesure de l'avancement de l'opération; ce camp a été géré en collaboration avec les autorités et le Croissant-Rouge somalien.

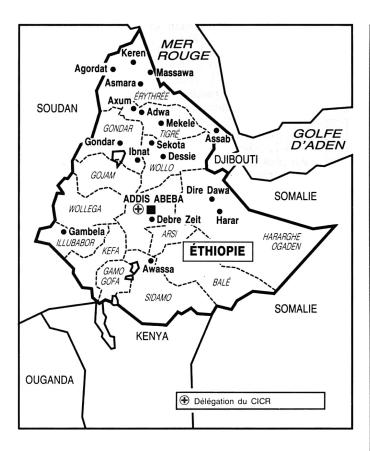
En Ethiopie, les personnes rapatriées ont été accueillies et hébergées par la Croix-Rouge éthiopienne à Harar, où se trouvaient des hôpitaux et des locaux pour les loger en attendant leur retour dans leur foyer.

Dans les deux pays, les Sociétés nationales ont aussi participé à la recherche des familles des personnes rapatriées, comme elles avaient, jusqu'à fin juin, collaboré à la distribution des messages familiaux. (Malgré les difficultés inhérentes à ce travail, de janvier à fin juin, l'Agence de recherches de Mogadishu a transmis 542 messages Croix-Rouge aux prisonniers de guerre éthiopiens et en a collecté 394; en Ethiopie, de janvier à fin avril, 182 messages Croix-Rouge ont été collectés auprès des prisonniers de guerre somaliens et 478 messages provenant de leur familles leur ont été remis).

En octobre, des prisonniers éthiopiens qui n'avaient pas bénéficié du statut de prisonnier de guerre ont été amnistiés, sur décision des autorités somaliennes, et le CICR s'est occupé de leur rapatriement. Après les avoir visités et enregistrés, le CICR a affrété un avion qui, en quatre vols, en octobre et en novembre, a ramené en Ethiopie 24 personnes.

ÉTHIOPIE

L'année précédente s'était achevée par la signature d'un accord destiné à renforcer les modalités de coopération entre le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne dans le cadre de l'opération de secours conjointe dans le nord du pays, d'une part, par la mise sur pied d'un plan d'action sur le terrain, visant à secourir les victimes d'une nouvelle vague de sécheresse jusqu'aux prochaines récoltes de fin 1988, d'autre part. La stratégie des «routes ouvertes», lancée en novembre 1987, fit ses preuves pendant presque trois mois et, en février 1988, le CICR avait secouru quelque 500 000 personnes. Dès le mois de mars (en février déjà au Tigré), des atteintes à la politique d'ouverture des routes (la détérioration des conditions de sécurité, des autorisations refusées) ont entravé gravement l'ensemble des opérations dans les deux provinces du nord, rendant toujours plus aléatoire le ravitaillement des points de distribution. Le 14 mars,



le CICR a fait part de sa préoccupation à ce sujet par un communiqué de presse, mais, le 6 avril, le gouvernement éthiopien demandait à tous les organismes d'entraide étrangers, y compris au CICR, de se retirer des provinces de l'Erythrée et du Tigré, en raison d'opérations militaires importantes. Le CICR a multiplié les démarches écrites et orales pour pouvoir maintenir et même renforcer ses activités spécifiques dans une région aussi conflictuelle, mais sans succès. Le 15 avril, tous les délégués basés en Erythrée et au Tigré étaient revenus à Addis-Abeba, les entrepôts étaient fermés, les camions immobilisés. Qui plus est, le 7 mai, la Croix-Rouge éthiopienne s'est retirée de l'action conjointe avec le CICR qui se poursuivait néanmoins dans le Gondar. Le 21 mai, le ministère des Affaires étrangères enjoignait le CICR de rappeler tout son personnel travaillant dans le cadre de l'opération de secours conjointe et de réexporter, ou transférer, tous ses biens, secours et movens logistiques. Les démarches réitérées du CICR, ainsi que des discussions tenues à Addis-Abeba en marge du Sommet de l'OUA, du 24 au 29 mai, par le président du CICR et le délégué général pour l'Afrique, n'ont pas abouti et, en juin, le CICR a dû commencer à organiser le transfert de ses biens à d'autres organismes d'entraide. La majeure partie des secours et moyens logistiques du CICR ont finalement été donnés à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a entrepris une opération conjointe avec la Croix-Rouge éthiopienne dès le 1^{er} juillet, date de signature de l'accord entre ces deux organismes.

Parallèlement, le CICR a poursuivi en Ethiopie ses activités relevant des Conventions de Genève, dans le cadre des séquelles du conflit de l'Ogaden. Celles-ci sont relatées dans le chapitre *Ethiopie/Somalie*, ci-dessus.

Infrastructure de la délégation et logistique

En prévision des activités d'assistance qui seraient nécessaires en 1988, le CICR avait renforcé son infrastructure logistique avant la fin de 1987 déjà. Dans le domaine des transports, le parc de véhicules, fort d'une soixantaine de camions fin 1987, a atteint le total de 108 véhicules (dont 71 camions et 63 remorques) au plus fort des opérations. Le CICR a en outre loué une cinquantaine de camions à une compagnie éthiopienne.

Le dispositif aérien, indispensable et complémentaire au dispositif routier, tant pour le transport du personnel que pour l'acheminement de secours d'urgence et l'accès à des lieux isolés, avait également été renforcé fin 1987. La flotte aérienne du CICR comprenait un Hercules mis à disposition par le gouvernement belge, ainsi que trois Pilatus Porter, un Twin Otter et un hélicoptère. Alors que le gros porteur servait essentiellement à amener les stocks de la côte à Asmara, puis sur Mekele, afin de remplir les entrepôts, les petits avions et l'hélicoptère étaient utilisés pour desservir les points de distribution et transporter le personnel sur place.

Le CICR disposait en outre de douze lieux d'entreposage dans le nord du pays, ainsi que dans le port d'Assab.

Au plus fort des opérations, la délégation du CICR comptait une cinquantaine de personnes, secondées par près de 600 employés recrutés sur place. Après le retrait du nord du pays et jusqu'à la fin de l'année, seuls quatre délégués sont restés à Addis-Abeba.

Distributions de vivres: action conjointe avec la Croix-Rouge éthiopienne

L'action d'assistance alimentaire qui avait débuté en décembre 1987 et était destinée aux civils touchés par la sécheresse dans les régions conflictuelles du nord du pays, selon un plan d'action conjointe du CICR et de la Société nationale, a commencé par se développer rapidement. Le CICR a distribué des rations alimentaires mensuelles aux personnes enregistrées lors des évaluations et une équipe médicale a participé à toutes les distributions, contrôlant l'état de santé général des bénéficiaires et vérifiant l'état nutritionnel des enfants selon la méthode du «quac-stick». C'est ainsi qu'en janvier, plus de 360 000 personnes ont

reçu une ration mensuelle (18,5 kg) et qu'en février 540 000 bénéficiaires ont été atteints par cette action du CICR.

Les opérations militaires ont ensuite de plus en plus entravé les actions de secours au cours du mois de mars et toute activité a dû être interrompue, au début d'avril pour l'Erythrée et le Tigré, à mi-mai pour le Gondar.

Dans le **Tigré**, des distributions importantes ont été organisées à Idaga Hamus (162 900 bénéficiaires), Adi Gudum (32 200 bénéficiaires), Wukro (82 100 bénéficiaires), Mekele (43 000 bénéficiaires) ainsi que dans une moindre mesure à Dalu et Kilte Belesa. En moyenne, 200 000 personnes par mois ont reçu une aide alimentaire du CICR. La situation conflictuelle s'est gravement détériorée dès le mois de février et de violents combats ont à plusieurs reprises empêché les convois de secours et le ravitaillement des stocks. De ce fait, de nombreuses distributions ont été retardées, voire annulées, faute de réserves disponibles.

En Erythrée, les évaluations pratiquées en décembre 1987 avaient identifié la région de l'Akele Guzaï, dans le sud-est de la province, comme nécessiteuse. En janvier, le CICR y a entrepris une distribution de rations mensuelles en faveur de 115 000 personnes. Il s'agissait des premières distributions du CICR dans la région depuis avril 1986. La région de Bellesa a aussi reçu une aide alimentaire, en faveur de 37 000 personnes plus particulièrement touchées par la situation. Les bénéficiaires de l'action en Erythrée étaient au nombre de 75 000 par mois en moyenne.

Le CICR a aussi développé une action conjointe avec la Croix-Rouge éthiopienne dans le **Gondar**. Jusqu'à mimai, une moyenne de 78 000 personnes ont reçu des rations alimentaires mensuelles.

Malgré des démarches répétées, le CICR n'a pas pu entreprendre d'opérations de secours dans le **Wollo**, même pendant les premiers mois de l'année, alors que certaines zones étaient gravement affectées par la sécheresse dans un environnement conflictuel. Le CICR a toutefois pu maintenir à Dessié une base logistique pour soutenir ses activités dans le Gondar.

Au total, le CICR a distribué 22 866 tonnes de vivres alimentaires, représentant une valeur de 11 217 000 francs, de janvier à mai.

Distributions de semences

Le CICR avait prévu de distribuer, d'avril à juin, un total de 5 000 tonnes de semences à 500 000 personnes afin d'assurer de bonnes récoltes pour la fin de l'année. Contraint d'interrompre ses activités dans le nord du pays, le CICR a pu fournir 67 tonnes de semences, surtout dans le Gondar, région dont l'accès lui était encore autorisé en avril, et a dû renoncer au reste du programme.

Programmes d'hygiène et d'eau

Les difficultés de déplacement dans le nord du pays ont mis un frein au développement des projets de construction et d'équipement de puits, mais quelques réalisations ont pu être menées à bien grâce à la population locale, qui a fait montre d'une réelle collaboration.

Le CICR a continué à distribuer de l'eau potable à Asmara, capitale de l'Erythrée, en particulier en faveur des établissements hospitaliers, de la prison et des écoles. Cette action avait commencé en mai 1987 en raison d'une pénurie importante et, pendant les premiers mois de 1988, le CICR a remis cette responsabilité à la Croix-Rouge éthiopienne et à la municipalité. De mai 1987 à avril 1988, ce sont ainsi plus de 55 millions de litres d'eau qui ont été fournis à Asmara par les soins du CICR.

Désengagement et transfert des biens

Pour donner suite à la volonté du gouvernement éthiopien qui, le 21 mai, avait enjoint le CICR de rappeler tout son personnel travaillant dans le cadre de l'opération de secours conjointe avec la Société nationale et de réexporter ou transférer tous ses secours et moyens logistiques dans de brefs délais, le CICR a pris contact avec tous les gouvernements et Sociétés nationales donateurs en vue d'obtenir leur accord quant au plan de désengagement qu'il avait élaboré. Comme la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Croix-Rouge éthiopienne avaient annoncé leur intention de mettre sur pied une action conjointe en faveur d'une partie des anciens bénéficiaires du CICR, ce dernier proposait de transférer les deux tiers de ses secours et moyens logistiques à ce programme, le reste pouvant être distribué aux institutions de secours encore à l'œuvre dans le nord de l'Ethiopie. Fin juin, la majorité des donateurs avait souscrit à ces propositions de transfert et l'accord entre la Croix-Rouge éthiopienne et la Ligue a été signé le 1er juillet. Du 18 au 24 juillet, des délégués du CICR ont pu se rendre en Erythrée et dans le Tigré afin de remettre officiellement les biens du CICR aux divers organismes bénéficiaires, en présence des autorités, de la RRC («Relief and Rehabilitation Commission»), de la Ligue et de la Croix-Rouge éthiopienne. A mi-août, les derniers biens ont été remis dans le Wollo et le Gondar. C'est ainsi que plus de 20 000 tonnes de vivres, 28 entrepôts et le parc de véhicules du CICR ont été remis à l'opération conjointe Ligue/Croix-Rouge éthiopienne. Plus de 12 tonnes de vivres et divers secours matériels ont par ailleurs été donnés à diverses organisations pour leurs activités d'assistance dans le nord du pays. La valeur totale des biens remis est de 31 100 000 francs suisses.

Programmes en faveur des handicapés

Le CICR a continué à apporter son concours technique et matériel aux centres orthopédiques d'Harar et d'Asmara, comme les années précédentes. Il a surtout entrepris de collaborer aux activités du «Prosthetic/Orthotic Centre», à Addis-Abeba: une équipe de techniciens orthopédistes du CICR a gagné l'Ethiopie en octobre 1988 et s'est mise au travail dans ce centre.

Diffusion

Jusqu'à la mi-avril, deux employés recrutés localement ont animé plus de 170 séances de diffusion, à l'intention de quelque 150 000 personnes, dans les régions de l'Erythrée et du Tigré ainsi que dans celles de Gojam, Kafa, Sidamo et Hararghe dans le sud. Les publics touchés étaient de milieux divers, tels que fonctionnaires gouvernementaux et du Parti, représentants des forces armées et de l'ordre, membres du personnel médical ou enseignants, étudiants et collaborateurs de la Société nationale.

Activités déployées à partir du Soudan en faveur des personnes affectées par les conflits érythréen et tigréen

Le CICR a poursuivi son assistance médicale aux dispensaires et postes de santé en Erythrée et au Tigré. Des distributions trimestrielles de médicaments et de matériel médical ont profité à un total de 124 dispensaires dans les deux régions. Par ailleurs, le CICR a donné dix pompes à main pour des puits, ainsi que du matériel de maintenance pour achever en Erythrée un projet hydrique entrepris en 1986.

En faveur des prisonniers éthiopiens en mains de l'EPLF

Faute d'être autorisé par l'EPLF («Eritrean People's Liberation Front») à visiter les prisonniers que ce mouvement détient, le CICR a fait parvenir des secours médicaux à l'ERA («Eritrean Relief Association»), destinés aux dispensaires des camps de prisonniers. Tout au long de l'année, le CICR a poursuivi ses contacts pour obtenir le droit de s'entretenir sans témoin avec les prisonniers et de les enregistrer, ou au moins de recevoir des listes nominales, mais sans succès.

En faveur des handicapés

Ouvert en 1984, le centre orthopédique de Kassala (Soudan) a continué son activité en faveur des amputés de guerre érythréens et tigréens ainsi que des handicapés soudanais. En 1988, 150 nouveaux patients ont été équipés de prothèses ou d'orthèses. Sept techniciens locaux, formés sur place par le CICR, ont assisté le technicien orthopédiste dans son travail.

SOMALIE

Depuis 1982, le CICR dispose d'une délégation permanente à Mogadishu, dont l'activité principale était en relation avec le conflit de l'Ogaden et ses séquelles, mentionnée cette année ci-dessus, sous *Ethiopie/Somalie*.

En 1988, la détérioration soudaine de la situation dans le nord-ouest du pays, en mai, a amené le CICR à proposer ses services, dans ce contexte relevant de l'article 3 des Conventions de Genève, dans le but de porter assistance aux blessés et de protéger la population civile touchée par ce conflit.

Outre les contacts avec les autorités compétentes à Mogadishu, le CICR a traité des questions relatives à ses activités humanitaires lors de la rencontre entre le président Siad Barre et M. Sommaruga, le 25 mai, en marge du Sommet de l'OUA à Addis-Abeba. Par ailleurs, le président du Croissant-Rouge somalien a rendu visite au siège du CICR, à Genève, où il a été reçu par le président Sommaruga et des collaborateurs de l'institution, le 9 décembre.

Missions dans le nord-ouest du pays

En réaction aux combats ayant éclaté au nord-ouest du pays en mai, le CICR a aussitôt demandé aux autorités somaliennes l'autorisation de se rendre dans les zones touchées par le conflit afin de déterminer les besoins d'une éventuelle assistance. Le 9 juin, une équipe Croix-Rouge, composée de délégués du CICR et de représentants de la Ligue et du Croissant-Rouge somalien, s'est rendue à Garoe et Las Anod, soit dans des régions proches de la zone touchée par le conflit. Les hôpitaux de ces deux localités ont été visités le 27 juin. Un médecin du CICR, accompagné d'un représentant de la Ligue, s'est rendu à nouveau dans ces deux villes, afin notamment de remettre du matériel médical et des médicaments aux établissements hospitaliers qui prenaient en charge des blessés de guerre.

Malgré des démarches répétées auprès des autorités somaliennes compétentes, le CICR n'a pas pu retourner dans la région avant le mois de novembre. Du 19 au 21 novembre, en effet, une équipe de délégués du CICR a pu examiner la situation, surtout sur le plan médical, à Garoe, Las Anod, Berbera et Burao. Sur la base de ses constatations, le CICR a proposé aux autorités qu'une action d'assistance médico-chirurgicale et d'évacuation des blessés soit mise sur pied, en collaboration avec le Croissant-Rouge somalien. Ces propositions ont été accueillies positivement par les autorités avant la fin de l'année.

Activités en faveur des blessés de guerre

Dès que la nouvelle des affrontements au nord-ouest du pays a été connue, le CICR a tenté de porter assistance aux blessés. Il a dépêché un médecin de Genève début juin et celui-ci a visité les hôpitaux de la capitale où étaient soignés des blessés évacués du nord, pour évaluer leurs besoins et remettre du matériel médical et des médicaments de base. L'afflux de plusieurs centaines de blessés, souvent dans un état fort grave, à l'hôpital Martini a conduit le CICR à y envoyer de toute urgence une équipe médicale composée d'un chirurgien, d'un anesthésiste, d'une instrumentiste et de six infirmières de salle, ainsi qu'un coordinateur médical. Après avoir réorganisé l'hôpital avec l'aide de volontaires du Croissant-Rouge somalien, l'équipe médicale du CICR a pratiqué des interventions chirurgicales sur des blessés de guerre évacués du front, de mi-juillet à fin novembre, date de l'arrêt de cette action d'assistance d'urgence: 441 blessés de guerre ont été admis dans cet hôpital et soignés pendant cette période.

Parallèlement, du 31 juillet au 3 août, un chirurgien du CICR a donné un séminaire sur la chirurgie de guerre à l'intention de plus de trente chirurgiens civils et militaires

des hôpitaux de Mogadishu.

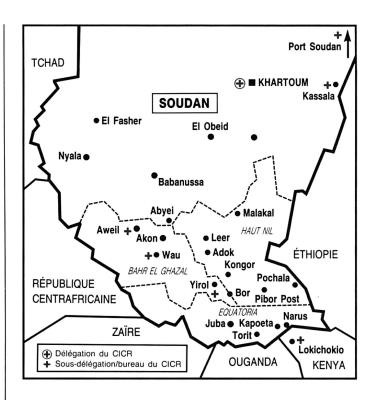
En outre, les délégués du CICR ont contribué aux cours de premiers secours organisés par la Société nationale tout au long de l'année. Les secouristes ont aussi bénéficié d'une formation sur le Mouvement et sur les Conventions de Genève.

SOUDAN

L'action du CICR au Soudan en 1988 s'est déployée selon plusieurs volets. D'une part, le conflit du Sud-Soudan a beaucoup préoccupé l'institution, qui a déployé ses efforts tout au long de l'année pour être en mesure de mettre sur pied une action d'assistance en faveur de la population civile déplacée dans les zones les plus touchées par les combats; les activités de secours ont finalement pu commencer en décembre. D'autre part, le CICR a continué à tenter d'agir en faveur des personnes affectées par la situation en Erythrée et au Tigré, et non accessibles à partir des zones sous contrôle gouvernemental éthiopien, notamment les prisonniers en mains des mouvements d'opposition éthiopiens (voir ci-dessus, chapitre *Ethiopie*).

Activités en faveur des populations affectées par le conflit au sud du pays

Tout au long de l'année, le CICR a poursuivi ses efforts pour être en mesure d'apporter protection et assistance aux victimes du conflit du Sud-Soudan. Fondées notamment sur l'article 3 des Conventions de Genève et le droit d'initiative qu'il confère au CICR, ces démarches ont finalement abouti à la mise sur pied à partir du début décembre d'une action d'assistance matérielle, alimentaire et médicale dans le sud du pays, tant dans les zones contrôlées par le gouvernement soudanais que dans les régions sous



contrôle du mouvement d'opposition SPLM/SPLA (Sudanese People's Liberation Movement/Army). Les activités d'assistance proprement dites ont été précédées par des évaluations de la situation, entrecoupées de longues périodes d'attente et de négociations. Après que le chef de délégation à Khartoum eut rencontré le Premier ministre du Soudan, M. Sadiq el Mahdi, le 13 février, et exposé les projets du CICR, un premier plan d'action a été soumis aux deux parties en présence le 17 février, proposant des évaluations simultanées de la situation de part et d'autre. En mai, le directeur des Opérations s'est rendu à Khartoum, où il a été reçu par le Premier ministre; de son côté, le délégué général pour l'Afrique a rencontré le chef du SPLM/SPLA, M. John Garang, à Addis-Abeba, à qui il a présenté le plan d'action du CICR. Après approbation par les deux parties, une première évaluation a pu être conduite en zone gouvernementale en juin mais, devant l'impossibilité de faire de même dans les régions tenues par l'opposition, cette première tentative a dû être interrompue. Toute l'action devait en effet être basée sur une approche équilibrée et simultanée. Après de nouvelles démarches, les missions d'évaluation ont pu reprendre dès la mi-juillet, tant en zone contrôlée par l'opposition qu'en zone gouvernementale. A la suite de cet examen des besoins de la population, le CICR a proposé un nouveau plan d'action qui suggérait des activités d'assistance alimentaire, matérielle, médicale et vétérinaire, ainsi que de protection des personnes détenues et

de la population civile en général. Après une dernière évaluation à Akon, localité sous contrôle du SPLM/SPLA, au début de novembre, le plan d'action du CICR a été accepté par les deux parties et les actions de secours ont pu commencer en décembre, à partir de Khartoum, de Lokichokio (Kenya) et d'Entebbe (Ouganda).

Outre les entretiens à haut niveau signalés ci-dessus, le CICR a maintenu des contacts tout au long de l'année tant avec les responsables gouvernementaux concernés qu'avec les représentants du SPLM/SPLA, ainsi qu'avec les gouvernements voisins du Kenya et de l'Ouganda.

Action au départ de Khartoum

Donnant suite à l'accueil favorable de son premier plan d'action tant par le gouvernement soudanais que par le SPLM/SPLA, le CICR a envoyé une équipe comprenant un médecin, une infirmière-nutritionniste, un technicien sanitaire, un agronome et des délégués, à Wau, le 13 juin. Le but de cette mission était d'évaluer la situation médiconutritionnelle prévalant dans cette localité et d'y installer une sous-délégation pour mener à bien une action d'assistance en faveur des personnes déplacées dans le besoin; mais faute de pouvoir effectuer le même type d'action dans des régions contrôlées par le SPLM/SPLA, le CICR a dû rappeler son équipe à Khartoum, le 23 juin, interrompant ainsi sa mission, malgré la situation grave constatée. Après de nouvelles démarches, des équipes du CICR ont repris leur travail d'évaluation pendant la deuxième quinzaine de juillet, à Malakal et Juba en ce qui concerne les zones sous contrôle du gouvernement. Compte tenu de la longueur des négociations, ce n'est qu'au début de décembre que l'action d'assistance a pu se concrétiser: le 4 décembre, des délégués se sont à nouveau rendus à Wau et ils y ont implanté une sous-délégation, tout en entreprenant immédiatement une première action d'assistance en faveur de 5 000 personnes déplacées, particulièrement démunies. Des vivres leur ont été distribués, ainsi que des secours matériels (savon, couvertures, ustensiles de cuisine, vêtements). Pendant le mois de décembre, les délégués ont aussi fourni des secours alimentaires et matériels aux orphelinats et à la prison de Wau, et le personnel médical du CICR a visité les hôpitaux, dispensaires et postes de santé de la ville afin de donner le matériel médical et les médicaments nécessaires, en sus des secours alimentaires et matériels.

De Wau, les délégués se sont aussi rendus à Aweil pour y jeter les bases d'une action d'assistance qui devait débuter en janvier 1989.

Action au départ du Kenya et de l'Ouganda

Le CICR n'a pu commencer ses évaluations de la situation dans les zones sous contrôle du SPLM/SPLA qu'au cours de la deuxième quinzaine de juillet. Des équipes de délégués se sont alors rendus à Kongor, Pochala et Yirol, à partir de Lokichokio, base du CICR au Kenya. Les équipes de délégués sont restées à Yirol jusqu'à la mi-août et à Kongor jusqu'au début septembre, puis elles ont regagné le Kenya, faute de pouvoir commencer leur action d'assistance. En novembre, le CICR s'est encore rendu un jour à Akon, pour examiner la situation et y donner des secours médicaux.

Lorsque les opérations d'assistance ont pu commencer en zone SPLM/SPLA, début décembre, le CICR s'est rendu en priorité à Akon et Yirol, en utilisant Adok/Leer comme base logistique. Dans chacune de ces deux localités, il a fourni le matériel indispensable pour la reconstruction du dispensaire ainsi que les médicaments et le matériel médical de base permettant le fonctionnement de ces deux centres de soin. Une aide en médicaments a été fournie au dispensaire du village de Tir Aleit, près d'Akon.

Les personnes déplacées ont aussi reçu des secours d'urgence, mais le CICR a surtout entrepris, pendant ce mois de décembre, d'enregistrer les bénéficiaires potentiels sur place, d'une part, d'organiser l'approvisionnement des stocks par avion à partir du Kenya et de l'Ouganda, d'autre part. A fin décembre, 15,4 tonnes de secours avaient déjà été distribuées.

En outre, dès les premières évaluations en juillet, les délégués avaient noté l'urgence d'entreprendre une campagne de vaccination du bétail — dont le produit constitue les 60 à 80% du régime alimentaire de la population — car les dernières vaccinations contre la peste bovine remontaient à 1983 dans cette région conflictuelle. Trois véhicules ont été spécialement aménagés, notamment pour assurer la chaîne du froid, et les vaccinations, qui devaient toucher des centaines de milliers de têtes de bétail, ont commencé la dernière semaine de l'année. Au 31 décembre, le CICR, aidé de vétérinaires locaux, avait vacciné 5 000 bêtes dans les environs de Yirol et 20 000 à Akon, et il avait soigné quelques centaines de bêtes malades.

Au total, l'assistance alimentaire distribuée au Sud-Soudan à la fin de l'année représentait 165 tonnes, alors que l'assistance matérielle était d'environ deux tonnes.

Hôpital chirurgical à Lokichokio

Tout au long de l'année, l'hôpital du CICR installé près de Lokichokio, à Lopiding, sur sol kenyan, a accueilli des blessés de guerre en grand nombre. D'une capacité de 50 lits, cet établissement hospitalier, dont le fonctionnement est assuré par la Croix-Rouge finlandaise, a donné des soins à un total de 495 personnes (370 blessés de guerre soudanais ainsi que 74 malades et accidentés soudanais et 51 malades kenyans).

Logistique

Dès le 4 décembre, un Hercules a effectué six rotations par semaine entre Khartoum et Wau, d'où des petits avions transportaient le personnel et des secours à Aweil.

A partir de Lokichokio (Kenya), trois petits avions ont desservi Yirol et Akon, puis un pont aérien a été créé entre Entebbe (Ouganda) et ces deux destinations, grâce à un gros-porteur Transall qui effectuait deux vols par jour à partir du 26 décembre. Des camions au nombre de 54, dont 43 avec remorques, complétaient l'infrastructure logistique.

Le dispositif en personnel a été fortement augmenté en fin d'année pour assurer les opérations d'assistance qui démarraient: 21 délégués assistés de 225 employés locaux travaillaient dans les régions sous contrôle gouvernemental et 21 délégués étaient basés au Kenya et travaillaient dans les zones contrôlées par le SPLM/SPLA.

Personnes détenues en raison de la situation interne

L'offre de services lancée une première fois en 1986 et répétée en 1987 et 1988, visant à obtenir l'accès aux personnes détenues en raison de la situation interne soit par le gouvernement, soit par le mouvement d'opposition SPLM/SPLA, n'a pas rencontré d'écho favorable. Aucune capture n'a été notifiée au CICR, qui n'a eu accès à aucun prisonnier. Une seule action est à relever dans le domaine de la détention: le CICR a été contacté par la SPLA pour organiser le retour à Khartoum d'un officier de l'armée soudanaise que le mouvement d'opposition avait capturé en 1987. Le 21 juillet, un délégué et un médecin du CICR se sont rendus à Pibor, où ils ont pris en charge ce prisonnier libéré.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de Khartoum, avec le concours de ses bureaux de Port-Soudan, Kassala, Juba et Yei, a poursuivi ses activités en faveur des réfugiés éthiopiens, ougandais, zaïrois et, dans une moindre mesure, tchadiens. Le travail était spécialement axé sur l'échange de messages Croix-Rouge et les demandes de recherches pour des personnes disparues ou des réunions de famille.

Coopération avec la Société nationale

Le CICR a continué à assurer de son appui le programme d'assistance du Croissant-Rouge soudanais entrepris en 1987 en faveur des personnes déplacées arrivant dans la capitale après avoir fui les zones conflictuelles du sud. Conçue pour venir en aide aux nouveaux arrivants d'une façon ponctuelle à leur arrivée à Khartoum, cette action a bénéficié à quelque 750 personnes chaque mois en moyenne. Cette assistance, financée et mise à disposition par le CICR, a atteint le total de 25,2 tonnes de vivres et 5,8 tonnes de secours matériel en 1988.

En outre, le CICR a organisé un programme de distribution d'eau à l'intention de près de 30 000 personnes déplacées du Sud-Soudan dans la capitale. De mai à la fin de l'année, deux camions-citernes du CICR ont fourni 30 000 litres d'eau par jour dans six villages et camps de personnes déplacées à Khartoum et dans les environs.

Au début d'août, les pluies torrentielles ont gravement affecté plus d'un million de personnes dans la région de Khartoum. Le CICR a immédiatement réagi en mettant à la disposition du Croissant-Rouge soudanais 15 délégués et membres de son personnel médical et du matériel (222 tonnes de vivres, de bâches en plastique et trois camions).

OUGANDA

Si les activités de protection et d'assistance en faveur des détenus ont connu des développements positifs, avec le début des visites aux personnes incarcérées sous la responsabilité de l'armée, notamment dans les casernes militaires, la délégation du CICR en Ouganda a eu plus de difficultés à réaliser ses projets en matière de protection et d'assistance des personnes déplacées dans le nord et l'est du pays, à cause de la réticence des autorités à accorder un libre accès à ces régions et en raison des mauvaises conditions de sécurité essentiellement.

Le chef de la délégation a pu rencontrer à plusieurs reprises divers membres du gouvernement, principalement les ministres les plus concernés par l'action du CICR, soit les ministres d'Etat à la Justice, aux Affaires intérieures, à la Défense et aux Affaires étrangères, ainsi que le chef d'état-major. Le délégué général pour l'Afrique s'est rendu en Ouganda en octobre et il a rencontré à cette occasion le vice Premier ministre, M. Erya Kategaya, et le ministre d'Etat aux Affaires étrangères, M. Tarsis Kabwegyere. Le 3 novembre, le chef de délégation a été reçu en audience par le chef de l'Etat, le président Museveni: la discussion a porté sur l'autorisation de visiter les détenus dans les lieux de détention dépendant directement de l'armée, notamment les casernes, ainsi que sur les projets du CICR d'apporter assistance et protection aux personnes déplacées dans le nord et l'est du pays. Par ailleurs, le chef de délégation a décrit les activités projetées dans le sud du Soudan et le président Museveni a donné son accord pour que le CICR se rende dans cette région en partant du sol ougandais (voir sous chapitre Soudan ci-dessus).

Démarches et activités en faveur des détenus

Dès son arrivée au pouvoir en 1986, le président Museveni avait donné son accord pour que le CICR visite les personnes détenues sous la responsabilité de la NRA («National Resistance Army»), devenue l'armée gouvernementale. Depuis lors, le CICR a multiplié les démarches pour obtenir accès aux casernes militaires servant de lieu

de transit pour les personnes arrêtées par l'armée. En 1988, se fondant sur l'accord de siège signé le 29 décembre 1987 qui lui octroyait l'accès à tous les lieux de détention militaires, le CICR a continué à intervenir auprès des diverses autorités compétentes et, le 3 novembre, le chef de l'Etat a annoncé au chef de délégation, lors d'un entretien, qu'il donnait son accord de principe pour des visites du CICR aux casernes. Une première série de visites a eu lieu du 17 novembre au 14 décembre: les délégués ont visité huit casernes, trois à Kampala même et cinq dans l'est du pays, où ils ont enregistré et vu sans témoin 135 détenus.

Le ministère de la Défense a aussi accordé au CICR l'autorisation de visiter le camp de rééducation de Kiburara. La visite a eu lieu en mai et les délégués ont vu, selon les critères habituels du CICR, 2 887 personnes qui, après s'être rendues aux autorités à la suite de la loi d'amnistie, avaient été transférées dans ce camp.

Tout au long de l'année, le CICR a continué à visiter la plupart des lieux de détention relevant des autorités civiles mais abritant des personnes arrêtées et gardées sous la responsabilité de l'armée. Les équipes du CICR comportant des délégués et des médecins ou des infirmières ont ainsi vu, conformément aux critères du CICR, 5 643 personnes détenues pour raisons liées à la situation interne du pays, dans quinze lieux de détention (huit prisons et sept postes de police, à Kampala et dans l'est et le sud-est du pays). Les sept postes de police de la capitale ont fait l'objet d'une série de visites complètes du 5 avril au 12 mai. Pendant le deuxième semestre, les délégués du CICR ont visité les sept postes de police de la capitale à un rythme hebdomadaire pendant les mois de juin à septembre, puis deux fois par mois jusqu'à la fin de l'année (à l'exception du poste central qu'ils ont continué à visiter chaque semaine). Les prisons ont, quant à elles, été visitées à raison de deux visites complètes dans l'année et de nombreuses visites intermédiaires.

Outre l'enregistrement de chaque nouveau prisonnier, les visites complètes auxquelles les délégués du CICR ont procédé incluaient un appel nominal de tous les détenus enregistrés précédemment, ainsi que la possibilité de s'entretenir sans témoin avec tous ceux qui le désiraient. En outre, des spécialistes du CICR (ingénieur sanitaire, infirmière, nutritionniste) ont procédé à l'examen de tous les locaux de chaque prison. Une fois leurs conclusions établies, des mesures ont été proposées à l'administration pénitentiaire en vue d'améliorer les conditions de détention, avec le soutien du CICR. Des programmes de réhabilitation nutritionnelle, des travaux visant à améliorer les conditions d'hygiène (installation de douches, évacuation des eaux usées, désinfection de locaux, etc.), ainsi que divers programmes médicaux (notamment lutte contre la tuberculose et la diarrhée) ont été menés à bien en collaboration avec les autorités. Enfin, outre la formation de personnel médical et la fourniture de médicaments ou de matériel médical aux dispensaires des prisons, des cas ont également

été réglés individuellement (transferts médicaux, régimes spéciaux, etc.).

Outre cette assistance médicale et sanitaire, les détenus ont reçu des vêtements usagés et des couvertures ainsi que des articles éducatifs et récréatifs.

En réponse à des interventions du CICR, le ministère de la Défense a annoncé en mars son intention de libérer les enfants de moins de 13 ans, détenus pour la plupart dans la prison de Luzira. Le CICR s'est efforcé de retrouver leurs parents ou des proches susceptibles de les accueillir, par l'intermédiaire de l'Agence de recherches. Le 22 avril, un groupe de 94 enfants a été libéré: tous ont reçu des couvertures et des vêtements du CICR, avant d'être ramenés dans leurs lieux d'origine par les autorités.

D'autres libérations de détenus dépendant de la NRA sont intervenues, le 17 juin et le 6 octobre, au bénéfice de respectivement 1 515 et 944 détenus adultes. Tous ont reçu une assistance matérielle (couvertures, vêtements, vivres, savon) du CICR à leur sortie de prison.

Démarches et activités en faveur des civils

Interrompues à la fin du premier semestre de 1987 pour des raisons de sécurité, les activités du CICR dans le nord et l'est du pays ont pu reprendre en 1988, mais avec des à-coups. Ainsi, après neuf mois d'interruption, des équipes de délégués se sont rendues à Soroti, Gulu, Lira et Kitgum en mars. Au vu des constatations, la délégation a élaboré des plans d'assistance médicale et matérielle d'urgence en faveur des personnes déplacées dans ces régions.

Le district de Gulu étant le plus touché, avec 15 000 personnes déplacées, un bureau du CICR y a été ouvert; en mai, une deuxième mission, axée sur les besoins médicaux, a montré que la plupart des centres de santé souffraient d'une pénurie grave en personnel et médicaments. Le CICR a voulu remédier à cette situation et empêcher une dégradation de l'état de la population civile en mettant sur pied un programme de cliniques mobiles; mais cette action a malheureusement été entravée, vu l'impossibilité de sortir de la ville de Gulu en raison d'opérations militaires. En juillet, l'équipe du CICR est rentrée à Kampala, faute de pouvoir agir. Quand des délégués ont pu retourner à Gulu, à mi-novembre, le nombre des personnes déplacées avait quadruplé. Les délégués ont remis une assistance en matériel médical et médicaments à l'hôpital gouvernemental, d'une part, et mis sur pied un programme d'assistance ponctuelle en faveur des civils déplacés souffrant de malnutrition, d'autre part. Des vivres, des couvertures et des ustensiles de cuisine ont ainsi été distribués à 1 200 personnes en décembre.

Les premières évaluations à **Kitgum**, en mars puis en mai, n'ont pas révélé de besoins urgents mais, pour des motifs de sécurité, les délégués n'ont pas pu accéder aux

zones rurales des environs de la ville. Lorsqu'ils ont pu retourner à Kitgum, en novembre, quelque 2 000 personnes s'y étaient réfugiées, en provenance du Sud-Soudan. Le CICR a aussitôt fourni une assistance alimentaire et matérielle d'urgence, avant que le HCR ne reprenne la responsabilité de cette action.

Les évaluations approfondies effectuées dans le district de Soroti, en mars, juin et septembre, ont tout d'abord révélé une situation dans l'ensemble satisfaisante. Au début décembre, en revanche, un délégué et une infirmière ont pu se rendre dans le canton d'Amuria, au nord du district de Soroti, où quelque 20 000 personnes déplacées étaient regroupées dans six camps. Dans deux d'entre eux, la situation alimentaire a nécessité la mise en œuvre d'une action d'assistance en faveur de 8 000 personnes, qui devait démarrer en janvier 1989.

Agence de recherches

Dans le cadre des activités de la délégation dans les lieux de détention ougandais, les délégués ont procédé à l'enregistrement des nouveaux détenus, traité des demandes de recherches et distribué des messages familiaux entre les prisonniers et leurs proches.

Une étroite collaboration a également été maintenue entre le service de recherches de la Croix-Rouge ougandaise et le bureau de l'Agence de recherches du CICR à Kampala, en particulier pour la distribution de messages familiaux.

Action en faveur des handicapés

Un programme orthopédique en faveur des handicapés de guerre a été mis en place à l'hôpital Mulago de Kampala, en octobre 1988, en collaboration avec le ministère de la Santé, la Croix-Rouge ougandaise et la Croix-Rouge britannique. L'atelier orthopédique de l'hôpital Mulago a été réaménagé et une équipe de deux techniciens orthopédiques (l'un du CICR, l'autre de la Croix-Rouge britannique) a commencé en fin d'année la production de prothèses.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

Comme dans les domaines de l'assistance et de l'Agence de recherches, les activités de la délégation en matière de diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire ont continué d'être menées en étroite collaboration avec la Croix-Rouge ougandaise, en particulier grâce à l'intermédiaire de ses dix «field officers» régionaux. Tout au long de l'année, les deux «unités de diffusion mobiles» (véhicules équipés de matériel de projection, de documentation, etc.) ont permis d'organiser des séances de diffusion dans les villes et les zones rurales, à l'attention d'un public varié (membres de la CroixRouge, armée, police, personnel administratif et médical, écoliers, etc.).

Le ministre d'Etat à la Défense et le chef d'état-major ont donné leur accord pour que le CICR organise un programme de diffusion du droit international humanitaire à l'intention des forces armées. Un séminaire destiné aux officiers supérieurs de l'armée a eu lieu en juillet, avec la collaboration d'un délégué spécialisé en diffusion auprès des forces armées, venu de Genève pour l'occasion. Des séances ont ensuite eu lieu régulièrement dans les casernes, à l'intention des officiers et des soldats.

Des exposés sur le droit international humanitaire et les principes et activités de la Croix-Rouge ont aussi été donnés dans deux camps de rééducation à un total de 13 000 hommes, membres de l'armée du gouvernement précédent susceptibles de réintégrer les rangs de la NRA.

Des conférences sur le droit international humanitaire ont été présentées devant les étudiants en droit de l'université de Makerere.

Enfin, divers séminaires, des émissions de radio, de télévision et des articles parus dans les journaux ougandais ont permis de mieux faire connaître la Croix-Rouge au grand public.

AUTRES PAYS

KENYA — Le CICR a maintenu sa délégation régionale à Nairobi afin d'assurer des contacts réguliers avec les autorités et les Sociétés nationales du Kenya même, des Comores, de Djibouti, de Madagascar, de Maurice, des Seychelles et de la Tanzanie, ainsi qu'avec des représentants des médias de ces pays. Cette délégation régionale est restée une base logistique importante pour les actions conduites au Soudan, en Ethiopie, en Ouganda et en Somalie.

De même, la délégation régionale a étroitement collaboré avec l'Agence de recherches au sujet de demandes d'enquête, de la transmission de messages familiaux et

d'émission de titres de voyages.

Au Kenya même, les délégués régionaux ont poursuivi leurs activités de diffusion du droit international humanitaire et de promotion des Protocoles additionnels, en collaboration avec la Croix-Rouge kenyane. Des conférences ont été présentées tout au long de l'année à des collaborateurs de la Société nationale, à des étudiants de la faculté de droit de l'université de Nairobi et à des officiers des forces armées du Kenya.

COMORES - En mars et en septembre, le délégué régional s'est rendu dans ces îles afin, d'une part, de soutenir les efforts de la Société nationale et, d'autre part, de rencontrer les autorités, notamment pour organiser des conférences sur le droit international humanitaire à l'intention

des forces armées. A cette occasion, le délégué a rencontré le ministre de l'Intérieur, M. Omar Tamou.

DJIBOUTI — Le délégué régional du CICR a séjourné à Djibouti en juin et en novembre afin d'encourager les efforts de développement de la Société nationale et notamment ses activités de diffusion du droit international humanitaire. Lors de sa deuxième mission, il a lui-même donné des conférences devant des officiers de la gendarmerie ainsi que des forces armées djiboutiennes et françaises. Lors de ses entretiens avec des représentants des autorités gouvernementales, le délégué a aussi abordé la question de la ratification des Protocoles additionnels.

MADAGASCAR — Par trois fois, le délégué régional a séjourné à Madagascar en 1988, en janvier, mai et octobre. Ces missions lui ont permis d'encourager le développement de la Société nationale, de visiter les branches de Sambava, Antsiranana et Mahajanga, et de prendre des contacts avec les forces armées et l'université pour favoriser la diffusion du droit international humanitaire. Il a présenté des exposés, tant à des officiers des forces armées et de la gendarmerie qu'à des étudiants en droit, non seulement dans la capitale mais dans le nord et l'ouest du pays. Les entretiens avec les autorités gouvernementales ont été centrés sur la ratification des Protocoles additionnels.

MAURICE — Le délégué régional s'est rendu en avril à Maurice, où il a rencontré les responsables de la Société nationale ainsi que des représentants des autorités. Il a donné des conférences sur le droit international humanitaire devant des membres de la police et de l'armée, ainsi que des services pénitentiaires.

SEYCHELLES — Ce pays a été visité deux fois en 1988, en mars et en novembre, afin de soutenir les efforts de la Société nationale en formation. Lors de ces missions, des exposés sur le droit international humanitaire ont été présentés aux forces armées ainsi qu'à un groupe de représentants des différents ministères.

TANZANIE — En février, dans le cadre d'une mission en Afrique, qui a aussi touché plusieurs Etats d'Afrique australe, le président du CICR s'est rendu à Dar-es-Salaam où il a été reçu par le chef de l'Etat, M. Ali Hassan Mwinyi. M. Sommaruga a aussi rencontré le ministre d'Etat aux Affaires étrangères, Mme Amina Ali. Les discussions ont surtout porté sur la situation en Afrique australe et le président du CICR a exposé les activités et les difficultés de l'institution dans cette région. M. Sommaruga a aussi visité le siège de la Société nationale et s'est entretenu avec ses dirigeants. En outre, il est entré en contact avec des repré-

sentants du «Pan Africanist Congress of Azania» (PAC).

Les délégués régionaux de Nairobi ou d'Harare ont effectué plusieurs missions à Dar-es-Salaam pendant le deuxième semestre afin de discuter des modalités de la mise sur pied d'un réseau de l'Agence de recherches en faveur des réfugiés mozambicains. En juillet, ils ont donné des conférences sur le droit international humanitaire devant des officiers des forces armées, aidés par un délégué spécialisé dans cette tâche venu de Genève expressément pour l'occasion.

Afrique centrale et occidentale

La présence du CICR en Afrique centrale et occidentale a continué d'être assurée par les délégations régionales chargées de couvrir les pays suivants:

- délégation régionale de Lomé: Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo;
- □ délégation régionale de Lagos: Cameroun, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Liberia, Nigeria et Sierra Leone;
- délégation régionale de Kinshasa: Burundi, Congo, Gabon, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Zaïre.

Ces délégations régionales ont poursuivi leurs activités, principalement axées sur la coopération avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier dans le domaine de la diffusion des principes de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire.

Au **Tchad**, où le CICR est présent depuis 1978, la délégation de N'Djamena a poursuivi son action en 1988.

Enfin, les derniers mois de l'année ont vu l'ouverture de délégations au **Rwanda** et au **Burundi**, à la suite des affrontements inter-ethniques survenus en août dans ce dernier pays et de la fuite de dizaines de milliers de personnes dans le pays voisin.

CONFLIT TCHAD/LIBYE

Les affrontements qui ont opposé le Tchad et la Libye, notamment pendant l'année 1987 jusqu'au cessez-le-feu du 11 septembre de cette année, ont entraîné l'application de l'ensemble des dispositions des Conventions de Genève, les deux Parties y ayant adhéré. Malgré cela, les démarches du CICR pour accomplir son mandat, notamment en faveur des prisonniers de part et d'autre, n'ont pas abouti pleinement. Si, en 1988, le CICR a pu assister au rapatriement de 214 prisonniers de guerre tchadiens détenus en Libye après avoir préalablement visité une partie d'entre eux, il

n'a pu que poursuivre son assistance alimentaire et médicale en faveur des prisonniers tchadiens détenus à la Maison d'arrêt de N'Djamena, jusqu'à leur libération, sans pouvoir effectuer d'entretiens sans témoin. Il n'a cependant obtenu aucun accès aux prisonniers de guerre libyens ou d'autres nationalités, ni même notification des captures.

En outre, depuis octobre 1987, les délégués du CICR au Tchad n'ont plus été autorisés à se déplacer hors de N'Djamena et cette interdiction n'a pas été levée pendant toute l'année 1988.

Démarches et activités en faveur des prisonniers détenus au Tchad

Prisonniers tchadiens

Les prisonniers tchadiens détenus, depuis les affrontements de 1983, à la Maison d'arrêt de N'Djamena, n'ont pas pu recevoir de visites de protection conformément aux critères habituels du CICR. De telles visites ont été suspendues par les autorités tchadiennes en juin 1986, par le retrait de l'autorisation de s'entretenir sans témoin avec les prisonniers. Elles n'ont pas pu reprendre, malgré les démarches répétées du CICR. Ces quelques 450 prisonniers ont en revanche pu profiter d'une aide médicale et matérielle comme l'année précédente: l'infirmière du CICR s'est rendue chaque semaine à la Maison d'arrêt de N'Djamena pour suivre l'état des prisonniers et s'assurer que les soins médicaux nécessaires étaient dispensés. Elle a elle-même procédé à des vaccinations contre la méningite en faveur de tous les détenus de cette prison, lorsqu'une épidémie a éclaté, en mars. Le CICR a aussi poursuivi son vaste programme d'assistance alimentaire et matérielle en faveur de ces prisonniers tchadiens.

A la fin de l'année, 312 prisonniers ont recouvré la liberté et les 140 prisonniers restants devaient être libérés à fin janvier 1989.

Prisonniers de guerre libyens et d'autres nationalités

Conformément aux dispositions des articles 70 et 126 de la III^e Convention de Genève qui confèrent au CICR le mandat de visiter toutes les personnes capturées lors d'un conflit international, le CICR a multiplié tout au long de l'année ses démarches auprès des autorités tchadiennes pour avoir accès aux prisonniers de guerre libyens et aux combattants d'autres nationalités (Mauritaniens, Soudanais, Algériens, Maliens, etc.) en mains des Forces armées nationales tchadiennes: ces démarches n'ont cependant pas été couronnées de succès. Le chef de délégation à N'Djamena a rencontré à diverses reprises ses interlocuteurs au ministère des Affaires étrangères et au ministère de la Défense; pour sa part, le délégué responsable des visites aux prisonniers

de guerre tchadiens en Libye s'est rendu deux fois au Tchad pour informer les autorités tchadiennes de ces visites (remise des rapports de visite et des listes des prisonniers de guerre tchadiens visités ainsi que de messages Croix-Rouge remplis par ceux-ci à l'intention de leur famille) et, surtout, leur rappeler l'obligation dans laquelle elles se trouvent d'autoriser de pareilles visites en faveur de tous les prisonniers de guerre entre leurs mains. En juin, le président du CICR a également adressé une lettre au président Hissène Habré dans le même but.

A la fin de l'année, aucun progrès n'avait pu être enregistré quant aux perspectives d'accès aux prisonniers de guerre libyens et d'autres nationalités détenus au Tchad.

Démarches et activités en faveur des prisonniers détenus en Libye

Les démarches effectuées en 1987 ont abouti à l'autorisation de visiter des prisonniers de guerre tchadiens en Libye, conformément aux dispositions de la III^e Convention de Genève. C'est ainsi qu'en janvier 1988 une équipe du CICR, comprenant trois délégués, dont un médecin, a visité 52 prisonniers de guerre tchadiens, internés à Tripoli pour 36 d'entre eux et à Sebha pour seize autres. Lors d'une nouvelle mission à Tripoli, en juillet, un 53^e prisonnier de guerre tchadien a aussi été visité. Tous ces prisonniers de guerre ont été enregistrés et ont pu remplir des messages Croix-Rouge destinés à leur famille au Tchad.

Lorsque les autorités libyennes ont libéré 214 prisonniers tchadiens (dont les 52 visités par le CICR en janvier), le 22 septembre, elles ont autorisé le CICR a s'entretenir individuellement avec chaque prisonnier de guerre afin de s'assurer qu'aucun n'était rapatrié contre son gré. Les prisonniers de guerre ont ensuite été remis à des représentants de l'OUA qui se sont chargés de les ramener au Tchad. Le prisonnier de guerre tchadien visité en juillet par le CICR devait à son tour rentrer au Tchad début 1989.

Agence de recherches

Le taux d'activité du bureau de l'Agence de recherches de N'Djamena a été réduit en 1988 vu l'impossibilité pour le CICR de se déplacer sur le terrain en dehors de N'Djamena et de visiter les prisonniers au Tchad.

Les messages Croix-Rouge rédigés par les 53 prisonniers de guerre tchadiens visités en Libye ont été remis aux autorités tchadiennes, ainsi que les messages écrits par des familles de prisonniers de guerre libyens détenus au Tchad. Des certificats de décès de militaires tchadiens reçus des autorités libyennes ont aussi été transmis à N'Djamena. Comme les années précédentes, d'anciens prisonniers tchadiens visités par le CICR et libérés sont venus demander des attestations de détention à la délégation du CICR, en vue de solliciter une pension du gouvernement.

Activités en faveur des amputés de guerre

Le CICR a poursuivi sa collaboration avec le centre orthopédique géré par le «secours catholique et développement» (SECADEV) à Kabalaye (N'Djamena), où deux techniciens orthopédistes se sont chargés de fabriquer et réparer des prothèses, des orthèses et des béquilles, et, depuis cette année, de former des stagiaires tchadiens. En 1988, 122 amputés de guerre ont été équipés; 123 prothèses ont été fabriquées ainsi que 62 orthèses et 97 paires de béquilles.

Le CICR a aussi financé et supervisé la construction d'une annexe au centre orthopédique, pour une valeur de 200 000 francs.

Diffusion et coopération avec la Société nationale

En collaboration avec la Croix-Rouge tchadienne, devenue la 146° Société nationale le 15 avril 1988, le CICR a poursuivi ses activités de diffusion à l'intention des membres de cette Société, des écoles et du grand public. Un collaborateur local a notamment participé aux cours de secourisme organisés par la Société nationale dans plusieurs régions du pays.

Lorsque des pluies torrentielles se sont abattues à fin août sur la capitale, provoquant des inondations, le CICR a remis à la Croix-Rouge tchadienne 1 000 couvertures à l'intention des sans-abri et lui a prêté trois véhicules afin de l'aider dans ses activités.

Le 15 septembre, le président de la Croix-Rouge tchadienne, M. Abderaman Dadi, a rendu visite au siège du CICR, où il a été reçu par le président Sommaruga.

BURUNDI

Dès qu'il a eu connaissance des affrontements interethniques survenus à la mi-août dans le nord du Burundi, le CICR a dépêché sur les lieux le délégué régional basé à Kinshasa, afin d'offrir les services de l'institution. Avec l'accord des autorités, le délégué s'est rendu, dès le 17 août, dans les régions affectées afin de procéder à l'évaluation des besoins de la population. Un programme d'action de secours a été mis sur pied et poursuivi jusqu'à la fin de l'année. Des activités visant au rétablissement des liens familiaux ont été organisées, grâce à la mise en place de structures d'Agence de recherches, et des visites aux personnes arrêtées en raison des événements ont été réalisées.

A fin octobre, la quasi totalité des personnes déplacées dans les centres de regroupement avaient regagné leurs foyers et, dès la mi-novembre, celles qui s'étaient réfugiées au Rwanda ont commencé à revenir chez elles par milliers. A la fin de l'année, presque toutes les personnes déplacées étaient rentrées chez elles et réinstallées.

Au cours des derniers mois de l'année, le délégué régional basé à Kinshasa, et qui supervisait toute l'action menée au Burundi en faveur des victimes des affrontements du mois d'août, a été en contact avec les plus hautes autorités du pays. Il a ainsi vu à plus d'une reprise le Premier ministre et ministre du Plan, M. Sibomana, le ministre de la Justice, M. Niyonkuru, et le ministre de l'Intérieur, M. Kadoyi. Sur le terrain, un délégué a rencontré le chef de l'Etat, le président Pierre Buyoya, en visite à Ntega.

Activités en faveur des personnes détenues

Avant les événements du mois d'août

Du 24 février au 9 mars, deux délégués, dont un médecin, ont achevé la série de visites des lieux de détention réalisée en novembre 1987 en visitant trois autres lieux. Comme dans les prisons visitées en 1987, il n'y avait plus de détenus de sécurité (le coup d'Etat du 3 septembre 1987 avait entraîné la libération de tous les détenus de sécurité). Les délégués ont aussi revu la prison de Mpimba, où des travaux d'assainissement des eaux étaient en cours, à la suite d'une mission d'un ingénieur sanitaire du CICR fin 1987.

Après les événements du mois d'août

Lorsque les affrontements inter-ethniques ont éclaté en août, le délégué a aussitôt proposé aux autorités que le CICR visite les personnes arrêtées en raison des événements. Finalement, à partir du 7 décembre, une équipe de délégués comprenant un médecin a entrepris une série de visites des lieux de détention relevant du ministère de la Justice. Le programme de visites comptait onze prisons et devait s'achever au tout début de 1989. Au cours de leurs visites, réalisées en conformité avec les critères habituels du CICR, les délégués ont enregistré 78 personnes détenues pour des raisons de sécurité. Une assistance matérielle d'appoint leur a été fournie, selon les besoins.

Assistance en faveur des personnes déplacées

Lorsque le délégué s'est rendu la première fois dans les régions affectées par les affrontements, plus de 6 000 personnes déplacées des communes de Ntega et Marangara étaient regroupées dans huit centres d'hébergement. Début septembre, un médecin et un ingénieur sanitaire du CICR ont approfondi l'évaluation des besoins et il en est ressorti que sur le plan de la santé, de l'hygiène et de l'alimentation, les besoins des personnes déplacées étaient couverts. En raison des destructions et pillages, en revanche, il était nécessaire de leur fournir une assistance matérielle sous forme de vêtements, couvertures et houes, afin de les aider

à retrouver leur autonomie une fois de retour chez elles. Ces secours ont été acheminés sur place grâce à un convoi de camions organisé par la délégation du CICR à Kampala et une petite base logistique a été établie à Ngozi, à proximité des lieux les plus touchés par les événements. Après identification et recensement des bénéficiaires, les délégués, en collaboration avec des secouristes de la Croix-Rouge du Burundi, ont entrepris, dès le 16 septembre, les distributions de secours dans les centres où étaient hébergées les personnes déplacées. Parallèlement, ils ont poursuivi leur évaluation des besoins dans les collines qui avaient été le théâtre des événements du mois d'août et l'assistance a été progressivement étendue aux personnes qui rejoignaient peu à peu leurs lieux d'habitation d'origine, rentrant du Rwanda ou des centres au Burundi même.

La présence permanente de délégués dans les collines les plus touchées par les événements a sans doute permis non seulement d'effectuer des tâches relevant de l'assistance matérielle et de l'Agence de recherches, mais aussi de suivre l'évolution de la situation et d'apporter une certaine protection à la population civile.

A la fin de l'année, près de 26 500 personnes avaient ainsi reçu une assistance matérielle du CICR.

Agence de recherches

Dès fin août, deux bureaux de l'Agence de recherches ont été ouverts, l'un au Burundi et l'autre au Rwanda, où près de 50 000 personnes avaient fui. La collecte de messages Croix-Rouge a débuté rapidement au Burundi, à l'occasion des distributions de secours. Dans les camps de réfugiés au Rwanda, la remise et la collecte des messages familiaux a vite fait apparaître la présence d'enfants non accompagnés que les délégués se sont attachés à remettre à leur famille, une fois celle-ci retrouvée. Une cinquantaine de réunions de familles ont ainsi pu être organisées.

AUTRES PAYS

BÉNIN — Des missions effectuées régulièrement à Cotonou au cours de l'année ont permis aux délégués régionaux basés à Lomé de maintenir un contact étroit avec la Croix-Rouge béninoise et les autorités. En février, la déléguée du CICR a été reçue par le chef de l'Etat, M. Mathieu Kerekou, ainsi que par le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'administration territoriale, M. Edouard Zodehougan. Autorisation lui a été donnée de procéder à la visite des détenus de sécurité, selon les critères habituels du CICR. Les visites, premières du genre au Bénin, ont eu lieu du 12 au 28 avril, dans huit lieux de détention. Les délégués, dont un médecin du CICR, se sont entretenus sans témoin avec 162 détenus de sécurité, sur des effec-

tifs de quelque 2 000 détenus. Une assistance médicale et matérielle a été fournie aux détenus des lieux de détention visités. En mai, un ingénieur sanitaire du CICR s'est rendu à son tour au Bénin pour examiner la qualité de l'eau et de l'hygiène dans les huit lieux de détention déjà visités et des améliorations de l'adduction de l'eau ou de l'évacuation des eaux usées ont pu être aussitôt réalisées. Le président Kerekou et le ministre de l'Intérieur ont à nouveau reçu la déléguée régionale en octobre et celle-ci leur a remis les rapports de visites. En décembre, la déléguée a abordé les questions relatives à la détention avec le ministre de la Justice, M. Saliou Aboudou.

Par ailleurs, le CICR a poursuivi sa coopération, commencée en 1984, avec la Croix-Rouge béninoise. C'est ainsi qu'une exposition a été organisée conjointement par le CICR et la Société nationale en février, sur le thème des 125 ans d'action de la Croix-Rouge. Des conférences ont été prononcées dans le cadre de cette exposition, qui a eu un certain écho dans les médias.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE — Outre des missions de contacts avec les autorités et la Société nationale effectuées à partir de la délégation régionale de Kinshasa, un juriste du CICR a donné deux conférences à Bangui en janvier, l'une à l'intention de hauts fonctionnaires des ministères les plus concernés par le droit international humanitaire, l'autre devant quelque 80 officiers supérieurs de l'armée.

CONGO — Diverses activités relevant du domaine de la diffusion du droit international humanitaire ont été mises sur pied en 1988. En janvier, un juriste du CICR a présenté un exposé sur le droit international humanitaire devant 120 étudiants en droit de l'université de Marien Ngouabi. Du 26 au 30 avril, un séminaire, organisé conjointement par la Croix-Rouge congolaise et le CICR, sous le patronage de l'Armée populaire nationale du Congo, a réuni à Pointe-Noire 28 officiers de la zone militaire no 1; un délégué spécialisé dans la diffusion auprès des forces armées était venu de Genève pour l'occasion.

Par ailleurs, une exposition de photos, organisée conjointement par la Croix-Rouge congolaise et le CICR, a été présentée en mars à Sibiti, dans la région de Koumou. Cette manifestation a été l'occasion de donner des conférences devant divers publics: autorités politiques et administratives, étudiants et élèves des écoles, militaires.

CÔTE D'IVOIRE — La collaboration du CICR avec la Société nationale a notamment abouti, à fin juin, à l'organisation d'un séminaire sur le droit des conflits armés destinés à des officiers des forces armées ivoiriennes. Un délégué spécialiste dans la diffusion auprès des forces armées est venu de Genève pour l'occasion. La délégation régionale

de Lomé a donné son appui pour une exposition sur le Mouvement, réalisée en octobre par la Société nationale dans le cadre d'une grande foire.

GAMBIE — le délégué régional basé à Lagos et un déléguémédecin se sont rendus du 30 janvier au 7 février à Banjul, où ils ont visité les détenus de la prison centrale. La visite s'est déroulée selon les modalités habituelles du CICR et les délégués ont vu 58 détenus. La dernière visite complète remontait à décembre 1985, celle effectuée en 1987 n'ayant comporté que l'enregistrement des détenus.

GHANA — Du 14 au 17 juin, un séminaire sur le droit international humanitaire a été organisé à l'intention des officiers du service des prisons de tout le pays, conjointement par la Croix-Rouge du Ghana et la délégation régionale basée à Lagos. Tous les responsables des différentes prisons du pays ont participé à ce séminaire.

MALI — La délégation régionale de Lomé a maintenu ses contacts tant avec la Société nationale qu'avec les autorités, afin d'encourager la diffusion du droit international humanitaire ainsi que la ratification des Protocoles additionnels. A l'issue de la Conférence panafricaine, qui a eu lieu à Dakar en novembre, le «train de l'humanité», présentant une exposition sur le thème du Mouvement et de ses activités, a rejoint Bamako, dans une action conjointe des Sociétés nationales sénégalaise et malienne visant à faire connaître la Croix-Rouge et le droit international humanitaire à la population des deux pays.

Par ailleurs, le 2 mai, le ministre de la Santé publique de la République du Mali, M. Dembele, a rendu visite au siège du CICR à Genève, où il a été reçu par le président, le vice-président et des membres de l'administration du CICR.

NIGERIA — En date du 15 juin, la République fédérale du Nigeria et le CICR ont signé un accord de siège officialisant la présence d'une délégation régionale du CICR à Lagos. Le ministre des Affaires étrangères a participé à la cérémonie qui a été abondamment couverte par les médias locaux. En juillet, le CICR a passé un accord de coopération avec la Croix-Rouge du Nigeria visant à encourager les activités de diffusion du droit international humanitaire et d'information des divers publics.

RWANDA — En relation avec l'arrivée au Rwanda de plusieurs dizaines de milliers de personnes fuyant les troubles survenus dans le nord du Burundi, le CICR a établi une délégation à Kigali, afin de répondre rapidement aux besoins de ces personnes en matière de rétablissement des liens fami-

liaux. Les délégués au Rwanda se sont donc attachés à remettre et collecter des messages Croix-Rouge et effectuer divers travaux relatifs à l'Agence de recherches, notamment rechercher les parents des enfants non accompagnés. (Voir aussi ci-dessus sous *Burundi*).

Le 26 septembre, le ministre des Affaires étrangères du Rwanda, M. Ngarukiyintwali, a été reçu au siège du CICR, à Genève, par le président Sommaruga et la discussion a porté tant sur le sort des Burundais réfugiés au Rwanda que sur le souhait du CICR de reprendre le dialogue avec les autorités rwandaises à propos des visites aux lieux de détention (interrompues en 1987).

SÉNÉGAL — Le pays a été l'objet de nombreuses missions des délégués régionaux, au cours desquelles l'implantation d'une délégation régionale pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar a été discutée, ainsi que la préparation de la IV^e Assemblée générale de l'ACROFA et de la deuxième Conférence panafricaine des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (voir chapitre Coopération au sein du Mouvement). Le président du CICR s'est rendu à Dakar pour participer à ces deux réunions et, à cette occasion, il a été reçu en audience par le chef de l'Etat, M. Abdou Diouf, avec lequel les activités du CICR en Afrique ont été évoquées. M. Sommaruga a aussi rencontré le ministre de Affaires étrangères, M. Ibrahima Fall, qui lui a confirmé l'accord du gouvernement sénégalais à propos de l'ouverture d'une délégation régionale à Dakar.

Les réunions du mois de novembre ont aussi été l'occasion de mettre sur pied quelques activités de diffusion: en collaboration avec les Croix-Rouges sénégalaise et malienne, le CICR a organisé un «train de l'humanité» qui a relié Dakar à Bamako en transportant une exposition sur les activités des diverses composantes du Mouvement.

SIERRA LEONE — Du 12 au 15 avril, la Croix-Rouge du Sierra Leone et le délégué régional du CICR basé à Lagos ont animé un séminaire sur le droit international humanitaire à l'intention de 24 officiers de police, à Freetown. En outre, du 20 au 22 juin, 24 journalistes de la presse écrite et audiovisuelle ont participé à un séminaire organisé à leur intention par la Croix-Rouge du Sierra Leone et la délégation régionale du CICR à Lagos. Les divers aspects des activités et principes de la Croix-Rouge ainsi que du droit international humanitaire ont été présentés.

TOGO — Le 6 janvier, le délégué régional a été reçu par le chef de l'Etat, le général Eyadema, avec qui il a parlé des visites aux prisons dépendant du ministère de l'Intérieur réalisées par le CICR en 1987. Tout au long de l'année, la délégation a soutenu la Société nationale dans ses efforts de diffusion du droit international humanitaire, en partici-

pant notamment aux séminaires de formation d'animateurs/diffuseurs organisés par la Croix-Rouge togolaise.

ZAÏRE — Les délégués du CICR ont poursuivi les visites des lieux de détention zaïrois, selon des fréquences variables au gré des autorisations reçues. C'est ainsi que le CICR n'a pu visiter qu'une seule fois le SARM («Service d'action et de renseignements militaires»), le 31 août, alors que les cachots de l'état-major de la Gendarmerie nationale (B2) sont restés inaccessibles aux délégués pendant plus de deux mois. La Garde civile n'a été l'objet que d'une visite.

En revanche, la permanence de l'AND («Agence nationale de documentation») à Kinshasa a pu être visitée neuf fois et les principaux autres lieux de détention de la capitale relevant de la circonscription militaire de Kinshasa (BSRS, S2, Brigade mobile), du conseil judiciaire et de l'auditorat militaire (maison d'arrêt de Makala et prison militaire de N'Dolo) ont été l'objet de visites selon des rythmes réguliers: bimensuel, mensuel ou trimestriel.

Les délégués ont aussi effectué des tournées de visites dans l'intérieur du pays. Le Haut-Zaïre et le Kivu ont été visités au cours du premier trimestre et le Shaba pendant le deuxième trimestre. Des lieux de détention dépendant de l'AND, du conseil judiciaire et de l'auditorat militaire, ainsi que des forces armées et de la gendarmerie ont été visités, de même qu'un lieu dépendant du SARM, dans le Shaba.

Au total, les délégués ont rencontré en 1988, à une ou plusieurs reprises, 312 détenus relevant des critères du CICR, dans 42 lieux de détention.

A la suite des visites, le CICR a apporté une assistance aux personnes détenues en leur distribuant des secours (vivres, couvertures, articles d'hygiène et de loisirs) et en remettant du matériel médical aux dispensaires des lieux de détention. En outre, des familles de détenus et d'anciens détenus dans le besoin ont reçu une aide alimentaire d'appoint.

L'Agence de recherches du CICR à Kinshasa a enregistré les nouveaux détenus de sécurité visités, informé les familles de l'incarcération de leurs proches et transmis des messages Croix-Rouge entre les détenus et leurs parents.

Par ailleurs, la délégation de Kinshasa a maintenu des contacts étroits avec la Croix-Rouge zaïroise: les animateurs conférenciers de la Société nationale ont présenté de nombreux exposés dans le pays et un séminaire de recyclage a été organisé à l'intention de ceux travaillant dans la capitale, en juin. La déléguée plus spécialement affectée à la diffusion a effectué des missions dans le Shaba et dans le Bas-Zaïre pour y rencontrer les sections locales de la Croix-Rouge. Comme l'année précédente, le CICR et la Croix-Rouge zaïroise ont uni leurs efforts pour monter un stand à la cinquième foire panafricaine de l'OUA, dans l'enceinte de la foire internationale de Kinshasa (FIKIN), pendant la deuxième quinzaine de juillet.

Un séminaire de droit international humanitaire organisé par l'université de Kinshasa, avec la participation du CICR, a permis de dispenser un enseignement aux étudiants de la faculté de droit, de mars à juin. Un juriste est venu spécialement de Genève pour le lancement de ce séminaire. Auparavant, en janvier, l'université de Kinshasa et le CICR avaient organisé un séminaire sur le droit des conflits armés et l'action humanitaire à l'intention d'experts universitaires non seulement du Zaïre, mais du Congo et de la République centrafricaine également. Un juriste du CICR a animé cette manifestation.

Enfin, un délégué spécialisé en diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées a, par deux fois, donné une conférence devant 140 officiers en cours de formation, au centre supérieur militaire.

* * *

Dans le but d'entretenir et d'approfondir ses relations avec les gouvernements et les Sociétés nationales, de les encourager et de les soutenir dans leurs activités de diffusion, les délégués régionaux du CICR respectivement basés à Lomé, Kinshasa et Lagos ont également effectué plusieurs missions au Burkina Faso, au Cameroun, au Gabon, en Guinée, en Guinée Bissau, au Liberia et au Niger.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1988

AFRIQUE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Médical	Total
		(Tonnes)	(Fr.s.)	(Fr.s.)	(Fr.s.)
Afrique de Sud	Familles de détenus, réfugiés et population civile	217	372 940	_	372 940
Angola	Population civile déplacée et handicapés	4 383	5 491 448	338 655	5 830 103
Angola (Sud-Est)	Population civile déplacée	30	76 901	239 788	316 689
Bénin	Détenus	9	26 653	1 760	28 413
Burundi	Population civile déplacée et détenus	80	218 904	· _	218 904
Ethiopie	Population civile déplacée et prisonniers de guerre	29 991	18 210 009	88 723	18 298 732
Ethiopie (Tigré et Erythrée, via Soudan)	Population civile déplacée, handicapés et prisonniers de guerre	32	7 787	381 337	389 124
Gambie	Détenus		_	3 390	3 390
Malawi	Société nationale et réfugiés	3	31 840	4 696	36 536
Mozambique	Population civile déplacée et handicapés	1 728	1 597 657	220 654	1 818 311
Namibie	Détenus, familles de détenus et population civile	33	53 885	_	53 885
Ouganda	Population civile déplacée, réfugiés et détenus	220	438 665	196 987	635 652
Rwanda	Réfugiés	_	2 105	8 715	10 820
Somalie	Prisonniers de guerre	160	335 777	250 383	586 160
Soudan	Population civile déplacée	401	259 124	182 686	441 810
Soudan (conflit au Sud- Soudan, via Kenya)	Population civile déplacée et blessés de guerre	25	24 927	423 485	448 412
Tchad	Détenus, handicapés et population civile	263	369 915	95 977	465 892
Togo	Détenus	1	4 530	17 456	21 986
Zaïre	Détenus et familles	21	59 645	9 749	69 394
Zimbabwe	Population civile déplacée et handicapés	76	65 633	102 128	167 761
TOTAL		37 673	27 648 345	2 566 569	30 214 914